

30^{ème} CONFÉRENCE des CLI

Mercredi 7 novembre 2018

Points clés et verbatims

OUVERTURE

Les nouveautés de cette conférence anniversaire des CLI

Stéphane BECHAUX, animateur

Deux nouveautés marquent cette 30^e Conférence des commissions locales d'information (CLI). Cette année, l'ASN, en lien avec l'ANCCLI, a voulu mettre les CLI au cœur de l'événement. Dix CLI – plus du quart des CLI - prendront la parole sur leur actualité, leurs questionnements et leurs débats dans leur région. Cet événement est celui des CLI, qui seront au cœur des discussions.

Par ailleurs, nous allons tester une nouvelle façon de poser vos questions avec des outils numériques pour que les débats soient riches et interactifs. Je recevrai vos questions sur tablette, sans aucune modération pour ne pas censurer ou filtrer les débats. Vous avez deux options : vous connecter sur le web, avec des smartphones en 3G ou en 4G, sur le site app.wisembly.com/cli, ou envoyer un SMS au numéro indiqué en tapant CLI avant votre question.

Discours de Pierre-Franck CHEVET, président de l'ASN

Je suis très heureux de vous accueillir à cette 30^e Conférence des CLI. Ce sera ma dernière conférence des CLI en tant que président de l'ASN, que je quitte lundi à minuit à la fin de mon mandat.

Nous sommes très nombreux dans cette salle, avec des responsabilités différentes et des convictions variées et nous sommes réunis pour parler d'un sujet qui nous tient tous à cœur : la sûreté, notamment la sûreté des grandes installations.

Je tiens à saluer particulièrement les élus parlementaires, qui jouent un rôle éminent sur la durée pour encadrer le nucléaire sous toutes ses formes, y compris le sujet des déchets. Je pense aussi aux élus locaux, conseillers départementaux et maires ici présents et je salue la présence des représentants de l'État, de l'ASN et de l'IRSN, mais aussi des principaux ministères concernés, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Intérieur. Nous évoquerons les plans particuliers d'intervention (PPI) sur lesquels le ministère de l'Intérieur a un rôle à jouer.

Je salue également les représentants des exploitants, qui sont les premiers responsables de la sûreté sur le terrain, jour après jour. Je salue les représentants des associations de protection de l'environnement, des organisations syndicales, et bien sûr, les membres et présidents des CLI et le président de l'ANCCLI, Jean-Claude DELALONDE, avec qui j'ai fait le point ces derniers jours sur l'actualité des CLI.

Nous partageons l'idée que nous avons tous, chacun selon ses responsabilités, un rôle à jouer sur la sûreté. Ce n'est pas une idée banale : nous avons créé la première CLI, il y a une quarantaine d'années, puis une circulaire Mauroy de 1985 a officialisé et généralisé le principe des CLI et nous voici à la 30^e conférence des CLI.

Avec Jean-Claude DELALONDE, nous avons essayé de faire en sorte que la transparence et la sûreté soient l'affaire de tous, ce qui nécessite un dialogue permanent. Au niveau européen, la France a ouvert une voie tout à fait novatrice. Nous sommes peu nombreux en Europe à avoir ces pratiques. Raison de plus pour nous en féliciter et saisir l'occasion de discuter avec un peu de recul sur ces pratiques.

Il est d'autant plus nécessaire d'en discuter que la période actuelle en matière de sûreté est lourde et que **les enjeux à gérer sont sans précédents** :

- La poursuite de fonctionnement d'installations qui vieillissent et notamment les quatrièmes visites décennales (VD4), autour desquelles le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a organisé la participation du public.
- La construction d'installations nouvelles, qui est parfois difficile. Nous parlerons des défauts de soudure dans les circuits vapeur de l'EPR.
- La gestion des déchets, avec un débat public qui s'annonce autour du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Quel est le meilleur moyen de les gérer à l'avenir ? CIGEO, piscines centralisées, déchets de très faible activité : ces sujets sont relativement proches et majeurs. Chacun d'entre nous peut et doit contribuer.

Dans ce contexte, chacun doit faire son chemin et tenter d'améliorer son action.

Du côté des exploitants, je salue les réorganisations industrielles qui les mettent en meilleure position pour faire avancer les enjeux industriels et les enjeux de sûreté.

Du côté des autorités publiques, notamment l'ASN et l'IRSN, nous avons récemment révisé notre stratégie, en lien l'un avec l'autre, de manière à mieux faire face aux enjeux présents.

Les CLI ont également réfléchi à leur avenir. Nous essayons de traduire ces nouvelles orientations dans une convention, dont nous avons discuté avec le président de l'ANCCLI.

Nous avons eu des débats compliqués, mais **je tiens à réaffirmer ici le soutien plein et entier de l'ASN à l'action que l'ANCCLI mène fort utilement sur le terrain.** Alors que le périmètre des CLI passe de 10 à 20 kilomètres, il est important de réécrire la convention qui nous lie à l'ANCCLI de manière à sécuriser le financement des CLI et de l'ANCCLI sur une période pluriannuelle. C'est un moyen habituel qui s'applique à l'ASN : un budget triennal discuté régulièrement, où nous expliquons ce que nous comptons faire et les moyens que nous demandons.

Cette convention est en train d'être renouvelée et nous en discutons. L'objectif est de converger au plus vite pour sécuriser le financement et être en mesure de faire face aux enjeux, notamment l'élargissement des PPI et du périmètre d'action des CLI. Cela prendra le temps qu'il faudra, mais l'idée est d'aller au plus vite.

Même si la convention n'est pas immédiatement renouvelée, les financements se poursuivent. Je suis en train, comme je l'avais promis, d'écrire au président de l'ANCCLI pour confirmer **la sécurisation du financement, sur la durée qui sera nécessaire pour finaliser cette convention.** Concrètement, la discussion va se poursuivre au bénéfice de l'action de l'ANCCLI et des CLI.

Discours de Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

Nous voici réunis pour la 30^e édition de cette belle initiative qu'est la conférence annuelle des CLI. Depuis la création de l'ANCCLI en 2000, j'ai d'abord été membre de l'ANCCLI et de la conférence des présidents de CLI et je préside l'ANCCLI depuis quinze ans.

Qui aurait parié il y a trente ans sur cette longévité et sur le fait que cette manifestation prendrait une telle ampleur et réunirait un jour autant de monde ? Qui aurait imaginé que, malgré la différence des points de vue, tous les acteurs de la filière nucléaire tisseraient, tout en gardant leur indépendance, ce lien étroit, respectueux, transparent, emprunt de confiance et œuvrant pour un bien commun, le renforcement de la sûreté nucléaire ?

N'oublions pas qu'à l'époque des balbutiements de cette conférence, seuls les présidents de CLI se réunissaient.

Vous êtes très nombreux à plébisciter ce rendez-vous. De récents audits menés par l'ANCCLI ont confirmé que vous considérez cette conférence comme un moment très important. C'est un rendez-vous annuel que vous attendez et qui répond globalement à vos attentes. J'en profite pour féliciter Nathalie CLIPET de l'ASN, tous les chargés de mission dans les CLI, ainsi que Valérie DEMET et Yves LHEUREUX de l'ANCCLI, qui ont su faire évoluer cette conférence au fil des années, pour qu'elle devienne un temps d'échange et de partage incontournable pour les CLI et tous les acteurs de la filière nucléaire. La preuve de cette réussite est la participation, signe de l'engagement des membres de CLI dont je rappelle qu'ils sont tous des bénévoles.

Je souhaiterais vivement ne plus aborder la question financière, mais c'est difficile dans le contexte actuel, d'autant plus qu'à l'assemblée générale (AG) des CLI qui s'est tenue hier, les CLI m'ont mandaté à l'unanimité pour vous en parler.

Aujourd'hui, nous allons parler du métier des CLI, de leurs nouvelles missions fixées par la loi de transition énergétique de 2015, de l'extension de leur périmètre d'action de 10 à 20 kilomètres, de leur obligation de mener des réunions publiques et de leur mission d'information du grand public. L'ANCCLI, elle, n'a pas la charge d'informer le grand public : ce sont les CLI qui le font.

Nous sommes obligés d'aborder la question du financement de ces nouvelles dispositions. Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes et l'AG de l'ANCCLI m'a chargé de vous les rappeler. Le passage des PPI de 10 à 20 kilomètres conduit à agir sur un territoire où la population est multipliée en moyenne par 5. Par exemple, pour la CLI du Bugey, la population passe de 70 000 à plus de 1 million de citoyens, soit 15 fois plus.

Ces missions nouvelles ont un coût. Les CLI que nous avons contactées pour essayer de répondre aux nombreuses préoccupations sur ce travail qui les attend, ont évalué le surcoût de cette extension, notamment en termes d'information du public, avec la diffusion d'un magazine, l'utilisation des SMS, la communication pour les réunions publiques, l'animation des réunions publiques, l'appel à des animateurs professionnels... Les CLI ont chiffré ce surcoût à 20 000 euros par CLI, soit un besoin de 680 000 euros pour les 34 CLI actuelles.

Le budget alloué par l'État pour le fonctionnement des CLI et de l'ANCCLI est de 1 045 000 €, soit une dépense de 0,87 € par an et par habitant pour informer la population et assurer la transparence du nucléaire. Si nous passons à un PPI à 20 kilomètres avec 5,9 millions d'habitants avec la même somme, cela voudrait dire que l'État ne consacrerait que 0,17 € par habitant, soit 4 fois moins d'argent qu'il n'en consacre depuis 2012.

Je profite de la présence de parlementaires et de représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui est notre soutien financier officiel. Nous avons écrit pour rappeler que **le rapport de la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires fait un focus sur le**

travail des CLI. Page 170, il recommande de « renforcer les moyens financiers des CLI pour améliorer l'information des habitants et permettre le financement d'expertise d'une manière indépendante, et d'affecter annuellement aux CLI et à l'ANCCLI 1 % du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base ». Formons le vœu que ce rapport ne sera pas « placardisé » et que les parlementaires auront à cœur de ne pas avoir travaillé pour rien.

Comme l'a écrit Mme PAPPALARDO, directrice de cabinet du ministre de la Transition écologique et solidaire, M. François DE RUGY, « l'engagement des CLI est particulièrement important pour notre ministère ». Je veux croire que le ministère nous donnera les moyens nécessaires pour mettre en œuvre nos missions et que nous obtiendrons l'affectation d'un pourcentage de la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) prévue dans la loi de 2006 mais jamais appliquée depuis 12 ans.

Certes, l'État nous promet une enveloppe budgétaire de 1 295 000 € pour les 34 CLI et l'ANCCLI, soit une croissance de 25 % du budget. Dans la période actuelle, qui peut se prévaloir d'une telle augmentation ? C'est une avancée considérable selon le ministère. Personnellement, je la trouve très en deçà des espoirs que nous formulons depuis 12 ans. Les chiffres de notre AG unanime le montrent.

Je viens d'apprendre que Mme POMPILI et de très nombreux députés de la majorité ont déposé un amendement pour que les CLI bénéficient de 1 % de la taxe sur les INB : pourvu que la majorité parlementaire soit entendue par le gouvernement !

Nous devons continuer à travailler, à inventer de nouveaux partenariats, à mobiliser les nouvelles générations, à susciter l'envie et le bénévolat, à favoriser l'expertise citoyenne. Le long chemin parcouru ensemble depuis 30 ans doit continuer à favoriser cette expression citoyenne, source d'idées et de recommandations, force de propositions. La société civile doit continuer à participer au quotidien au renforcement de la sûreté nucléaire, qui est notre bien commun.

Notre partenaire principal, l'ASN, représentant l'État, nous a dit il y a quelques mois que « l'alignement des planètes était favorable » au développement de l'ANCCLI et des CLI. Je m'en suis réjoui et j'espère qu'ils ont vu juste. Nous nous impliquons avec force, motivation et engagement, mais notre bénévolat a des limites.

L'expertise citoyenne n'est pas un leurre, mais un atout que de nombreux pays nous envient, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président. Faisons-la vivre en partenariat avec tous les acteurs de la filière nucléaire, dans le respect, la confiance réciproque, la dépendance, mais aussi avec des moyens en adéquation avec les missions fixées par le législateur.

Je voudrais éclairer mon intervention par deux exemples de l'implication forte des CLI, en partenariat avec l'ANCCLI, dans les grands enjeux nucléaires pour les années 2018 et 2019.

Il s'agit tout d'abord, comme vous l'avez signalé, Monsieur le Président, du **processus de concertation volontaire de la phase générique des quatrièmes réexamens périodiques des réacteurs de 900 mégawatts** lancé par le Haut Comité, qui est représenté aujourd'hui par M. BETTINELLI, avec l'implication de l'ASN, de l'IRSN, d'EDF et avec l'ANCCLI. Cette concertation est innovante et inédite à plusieurs titres, car elle va plus loin que ce que prévoit la réglementation, mais aussi, par son caractère volontaire, sa gouvernance, son objet, son échelle nationale et sur les huit sites concernés, et enfin car elle est placée sous l'égide de deux garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP), Mmes BARTHE et AZARIO.

C'est pourquoi à la demande du Haut Comité, l'ANCCLI a participé dès l'origine aux réflexions menées sur ce sujet, afin de formuler des propositions pour l'organisation et la participation du public à l'occasion du quatrième réexamen de sûreté. Je souhaite féliciter les huit CLI concernées par ce processus, Tricastin, Gravelines, Dampierre, Bugey, Blayais, Saint-Laurent-des-Eaux, Chinon et Cruas-Meysses, pour le travail considérable qu'elles ont entamé, même si nous avons le soutien total d'EDF. Elles ont pris à bras-le-corps ce difficile exercice de mobilisation des populations sur un sujet technique, national et complexe et sur un laps de temps très court.

Pour réussir cette concertation, les CLI doivent être soutenues dans leurs initiatives d'information et de sensibilisation, les réunions publiques, les ateliers thématiques, les conférences de presse, les actions de proximité. Tout cela avec un coût.

L'ANCCLI se félicite de cette avancée, insérant une véritable phase de consultation du public dans la procédure, même si nous jugions indispensable la tenue d'un débat public à l'échelle nationale sur le volet générique de la prolongation de l'exploitation au-delà de 40 ans des centrales nucléaires.

Le deuxième sujet concerne le **débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR)**. Je salue la présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP), Mme HAREL-DUTIROU, en charge avec son équipe de mener à bien ce temps d'échange avec le citoyen sur le sujet majeur de la gestion des matières et déchets radioactifs.

L'ANCCLI le dit et l'écrit régulièrement : les déchets radioactifs existent et il faut bien s'en occuper. Dès le début de nos échanges avec Mme HAREL-DUTIROU, l'ANCCLI a fait remonter ses préoccupations à la CPDP. La concertation peut avoir pour intention de faire croire qu'on écoute les citoyens, alors que ce n'est pas le cas et que l'on essaie d'augmenter leur adhésion à des décisions déjà prises. Par exemple, cette concertation sur le PNGMDR peut poser des questions sur le projet CIGEO, sur le projet de piscines d'entreposage centralisé de combustibles usés, alors que les décisions sont déjà en partie prises.

Dans le domaine nucléaire, et notamment celui des déchets, une multiplicité d'acteurs aux intérêts divers interagit et travaille soit en alliance, soit en tension. La concertation ne doit pas viser à créer un consensus, mais à **déployer un dispositif compréhensible, sincère et accessible, qui permette à chacun de se sentir impliqué dans une démarche globale, aux nombreuses interactions locales**, car les sites d'entreposage et/ou de stockage des déchets sont dans les territoires.

Les membres de CLI réunis au sein des groupes permanents « Matière et déchets radioactifs » et « Démantèlement » de l'ANCCLI ont rencontré la CPDP au mois de septembre, ils ont acté l'idée de produire un cahier d'acteurs et ont transmis à la CPDP un recueil de bonnes pratiques nationales, européennes et internationales sur la consultation du public. Ce recueil pourra alimenter la CPDP d'idées innovantes en termes d'échange avec le public.

Pendant cette conférence, **vous allez profiter de l'expérience de dix CLI, qui partageront avec vous leur action, leur implication, leur ressenti**. Mais, avant tout, Monsieur le Président, cette évolution de l'implication des CLI et de l'ANCCLI n'a été possible au cours de ces cinq dernières années que grâce à vous, à votre soutien sans faille, à votre écoute totale, même si vous n'avez pas réussi à obtenir de l'État les moyens que nous réclamons, en les réaffectant au nom de l'État à l'ANCCLI et aux CLI, afin de nous permettre de bien remplir les missions dévolues par la loi de 2006, ses décrets et la loi de 2015.

Nous avons eu un doute cette dernière année sur le maintien de votre implication à nos côtés. Nous avons été rassurés sur votre engagement renouvelé : vous avez accepté de nous rencontrer avec les commissaires et nous sommes encore plus rassurés par votre intervention. Merci, Monsieur le Président, pour la qualité de votre engagement et votre pugnacité à « tenir le cap » du renforcement de la sûreté nucléaire et de ses exigences pour le bien-être de notre pays et de ses habitants. Merci pour n'avoir pas cédé aux sirènes ou aux détracteurs, qui ont sûrement dû procéder à d'amicales pressions pour vous faire changer de ligne de conduite. Merci d'avoir défendu le bien-être de nos concitoyens.

Nous espérons que votre successeur tienne aussi bien la barre de la sûreté nucléaire que vous l'avez tenue et, pourquoi pas, réussisse mieux encore à faire évoluer la filière nucléaire vers plus de sûreté et de sécurité, pour le bien vivre ensemble et le bien-être de nos concitoyens, afin qu'un accident nucléaire toujours possible ne survienne pas. Merci, Monsieur le Président, de tout cœur.

Discours de Benoit BETTINELLI, secrétaire général du HCTISN

C'est pour moi un honneur de représenter le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). Notre précédente présidente, Marie Pierre COMETS, est partie en septembre 2018 et le ou la prochain(e) président(e) devrait bientôt nous rejoindre.

Je me suis permis d'inviter Julie et Martin dans mon diaporama pour témoigner du partenariat fructueux et réciproque que nous entretenons avec l'ANCCLI et les CLI. Un de nos sept collègues se compose d'ailleurs de membres des CLI et de l'ANCCLI : les titulaires, M. COMPAGNAT, M. DELALONDE, M. HABIG, M. WALLENDORFF, Mme DRUEZ et Mme SENE, et leurs suppléants. Certains sont en instance de désignation dans le décret qui sortira sous peu.

LES PRINCIPAUX SUJETS D'ACTUALITE DU HCTISN QUI CONCERNENT LES CLI

- **Le projet de décret relatif aux installations nucléaires de base et à la transparence en matière de sûreté nucléaire** vous sera présenté par Mme BLATON de la Mission sûreté nucléaire et radioprotection (MSNR). Certaines dispositions concernent directement les CLI, notamment l'élargissement à des représentants internationaux des CLI frontalières et la tenue d'une réunion publique annuelle.
- **La publication du rapport de GREENPEACE en octobre 2017 sur la sécurité des réacteurs nucléaires et des piscines d'entreposage du combustible** en France et en Belgique, et les mesures de renforcement associées ont beaucoup fait débattre, notamment au sein des CLI.
- **La radioprotection et l'exposition aux rayonnements ionisants et les effets sanitaires** ainsi que la réglementation en la matière sont des sujets de préoccupation assez importants de nos concitoyens.
- Un sujet au cœur de notre journée est le **bilan de l'extension des plans particuliers d'intervention (PPI)**. Je pense qu'il sera abordé avec le ministère de l'Intérieur cet après-midi.
- Sur le **partage des responsabilités concernant le contrôle des installations nucléaires françaises et des sources radioactives et la protection contre les actes de malveillance**, il y a beaucoup d'interrogations. Le Haut Comité traite de sécurité nucléaire, donc de la répartition entre sécurité, sûreté et de la manière d'accéder à ces informations, certaines étant couvertes par le secret-défense.
- **La réactualisation du rapport du cycle du combustible** : en 2010, au cours de sa première mandature, le Haut Comité avait rédigé un rapport que certains ressentaient le besoin de réactualiser. Chemin faisant, le Haut Comité et le groupe de travail sont allés plus avant dans certaines réflexions.

LES GROUPES DE TRAVAIL DANS LESQUELS LE HAUT COMITÉ TRAVAILLE AVEC LES CLI

1. **Le groupe « Participation du public aux 4es réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe »** a été couronné de succès. Il était piloté par André-Claude LACOSTE. Le 7 décembre 2017, un comité d'orientation et un comité opérationnel ont été créés pour mettre en œuvre la concertation. Comme l'a rappelé M. DELALONDE, l'ANCCLI et les CLI sont fortement mobilisées dans cette structure. Elles sont parties prenantes du comité opérationnel et Mme SENE a été désignée au sein du comité d'orientation qui a pour rôle de lancer et de suivre cette démarche.

Le comité opérationnel qui la fait vivre au jour le jour a tenu plus d'une dizaine de réunions ce qui prouve l'intensité et la qualité du travail mené. Un événement marquant a été le lancement de la concertation publique sur les dispositions prévues par EDF le 6 septembre 2018. Les principaux intervenants étaient Mme COMETS, M. THOME-JASSAUD pour EDF, M. NIEL pour l'IRSN, M. DELALONDE pour l'ANCCLI, M. SASSEIGNE pour EDF et M. COLLET, directeur général adjoint de l'ASN.

Je vous invite à vous exprimer sur le site de cette démarche (www.concertation.suretenucleaire.fr) et lors des réunions locales. Une réunion s'est tenue à Dampierre, les autres réunions sont prévues entre novembre et février 2019. En novembre auront lieu celles de Bugey et Tricastin ; en décembre, Saint-Laurent, Cruas-Meysses, Bugey ; en janvier, Blayais ; et en février, Gravelines et Chinon.

2. **Le groupe sur le cycle du combustible** est piloté par Natalia POUZYREFF, députée des Yvelines membre du Haut Comité. Une de ses principales conclusions est que la réglementation et la transparence sur le cycle du combustible ont progressé depuis 2010. Néanmoins, certaines informations doivent être rendues plus pédagogiques, notamment les documents des exploitants.

Nous avons souligné que le devenir de certains combustibles usés, comme les MOX et URE (uranium de retraitement enrichi), dépend de l'émergence des réacteurs à neutrons rapides. Les recommandations sont donc de mettre à disposition les conclusions un rapport IRSN d'expertise sur l'impact cycle de 2016.

Des articles de presse ont porté sur la manière dont nous avons rendu disponibles ces informations. Un équilibre a été trouvé entre l'objectif de rendre cette démarche pérenne, le respect des secrets commerciaux et défense et le fait de donner des informations utiles au public.

L'information régulière sur l'état des flux et des stocks des matières et des déchets radioactifs est au cœur des deux principaux enjeux du prochain débat de la CPDP :

- **La transmission intergénérationnelle** : le projet CIGEO couvre plusieurs générations et les choix actuels sont importants pour les générations futures.
- **La présentation des entreposages des matières et la communication sur la décision attendue du gouvernement concernant la poursuite du projet ASTRID**, qui rejoint la problématique des réacteurs à neutrons rapides.

LES PERSPECTIVES POUR 2019 ET AU-DELA

- **La poursuite de la participation du public au débat du quatrième examen périodique**

C'est le sujet qui nous occupe, il débouchera en mars 2019 et donnera lieu à des premiers bilans et enseignements en septembre 2019. C'est une démarche innovante et volontaire, qui n'est pas prévue par la réglementation. Les gens s'y impliquent davantage car ils ont plus de marges.

Nous avons ressenti le besoin de donner du sens aux dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte sur le prolongement de la durée de vie des réacteurs. En effet, des enquêtes publiques sont prévues sur le terrain, mais les connaissances préalables ne sont pas nécessairement suffisantes pour discuter de manière fructueuse.

- **Les travaux du groupe de travail sur les déchets TFA et leur seuil de libération**

C'est un travail très important, qui a donné à un lieu à un rapport intermédiaire publié hier par le Haut Comité et transmis à la présidente de la CPDP sur le PNGMDR. Je vous invite à le consulter

- **Le suivi du projet EPR**

Nous avons instruit le dossier complexe des anomalies carbone, mais, comme l'a rappelé M. Pierre-Franck CHEVET, de nombreux tiroirs doivent encore être examinés.

- **Le projet CIGEO**

C'est également un projet de longue haleine, qui donnera lieu à de nombreux débats entre les différents représentants du Haut Comité et de la société civile.

- **Le rapport pluriannuel (2015 – 2018) du Haut Comité**

Il vient de sortir et e vous invite à en prendre connaissance sur le site du Haut comité, www.hctisn.fr.

Je vous remercie pour le travail fourni avec et pour les CLI et l'ANCCLI, et le fructueux échange de cette journée.

L'ACTUALITE VUE PAR LES CLI

Les défauts de soudure des circuits secondaires principaux de l'EPR (CLI de Flamanville)

Jacques LEPETIT, vous êtes vice-président de la CLI de Flamanville et maire des Pieux (3 500 habitants), une des communes les plus proches de Flamanville. Vous êtes également ex-ingénieur chez AREVA. Comment vous êtes-vous saisis de ce sujet et comment l'avez-vous traité en interne ? Qu'a entrepris l'ASN à la suite des constats en matière d'anomalies carbone ?

Jacques LEPETIT •

La CLI de Flamanville suit depuis plus de trente ans l'exploitation et tous les épisodes historiques de Flamanville. En parallèle, nous suivons également depuis une dizaine d'années la construction de l'EPR de Flamanville. Cela nous a amenés à faire face à toutes les étapes de construction. Nous avons été saisis des problèmes de potence sur les ponts polaires, du génie civil, des problèmes de soudure du primaire du réacteur et des problématiques de la cuve de l'EPR. Nous nous trouvons maintenant à un moment particulier sur les soudures du circuit vapeur de l'EPR.

En début d'année, nous avons donc été saisis de deux écarts.

Les exigences d'exclusion de rupture, qui affranchit d'étudier les conséquences d'une rupture de soudure dans la démonstration de sûreté. C'est un nouveau postulat technologique dans le cadre de cet EPR. Les prescriptions de sûreté n'ont pas toutes été déclinées sur toutes les phases de construction, la préparation, les matériaux, la mise en forme ou la réalisation. L'ASN a mis en évidence que tout n'était pas respecté conformément à une culture de sûreté sur l'ensemble de la fabrication.

Lors des vérifications générales initiales, l'exploitant a mis en évidence que 33 soudures présentaient un défaut de qualité. Parmi les 150 soudures qui devaient initialement être inspectées, 20 ne répondent pas au référentiel d'exigences d'exclusion de rupture et 33 présentent des défauts de qualité. 8 soudures sont dans l'interface entre le bloc réacteur et le bloc bâtiment : elles ne sont pas inspectables aujourd'hui en l'état et nécessitent une démonstration de sûreté.

Comment est-ce arrivé « sur la table » de la CLI ?

Les lettres de suivi des inspections de l'ASN ont mis en évidence l'exclusion de rupture. Elles ont donné lieu à des réponses de l'exploitant qui ont fait l'objet de nouvelles lettres de suivi : nous sommes en train d'identifier l'origine de ces écarts. Il y a également eu des notes d'information, avec un certain nombre d'avis. Des actions correctives étaient demandées par l'ASN.

Les réponses de l'exploitant ne sont pas forcément toujours lisibles pour la CLI, qui est pourtant bien dans son rôle. Quatre réunions de CLI ont porté sur le processus de transparence de cette situation, la dernière CLI au mois de septembre a porté sur les défauts de soudure présentés aujourd'hui. Nous verrons quel en est l'impact. J'ajoute que la présence de l'IRSN au sein de nos CLI est très appréciée.

Quatre soudures ont été reprises et requalifiées, avec une méthodologie validée et spécifiée par l'ASN. Nous avons identifié la nécessité de mettre en œuvre des formations validées par l'ASN, qui permettent d'utiliser des technologies de réparation. Ces travaux auront lieu en 2019. L'exploitant a demandé de faire des essais « à chaud » sur le réacteur et de reprendre l'ensemble des soudures avant le chargement. Nous attendons les positions de l'ASN vis-à-vis des actions qu'EDF propose de mettre en œuvre.

Le planning se décale d'une année : désormais, le changement du réacteur est prévu au quatrième trimestre 2019. EDF est chargé de poursuivre ses vérifications et le cas échéant de

remonter vers l'ASN de nouvelles situations. Malgré les assurances, nous avons compris que la culture de sûreté n'est pas forcément au rendez-vous à chaque étape du processus de fabrication.

A-t-on bien rempli toutes les procédures ? Les modes opératoires ont-ils été bien respectés sur toute la durée de réalisation ?

Ce sont des sujets sensibles, que nous rencontrons souvent sur nos réacteurs en service, puisque la fiabilité humaine et la culture de sûreté nécessitent que les opérateurs respectent bien les prescriptions, les règles générales d'exploitation et la traçabilité. Nous attendons donc autant sur la réalisation d'un réacteur tel que l'EPR. En tant que maire des Pieux et vice-président de la CLI, si cela prend du temps j'estime que c'est tant mieux, car c'est un gage de meilleure fiabilité à terme.

Nous faisons face à des difficultés liées à la culture de sûreté qui est nécessaire pour réaliser et construire. Nous avons peut-être perdu quelques lignes de la culture antérieure, vieille de trente ans.

Julien COLLET, en tant que directeur général adjoint de l'ASN, quelle est votre réaction ?

Julien COLLET • Nous avons eu beaucoup d'actions en lien avec la CLI de Flamanville. Sur l'EPR, il y a eu un volet local et un volet national : le cas des soudures VVP¹ renvoie à des enjeux nationaux que nous avons pu observer concernant la cuve. Ce sont des enjeux très lourds pour l'avenir et le calendrier du projet, qui peuvent avoir de graves conséquences économiques. Cela renvoie également à la maîtrise des procédés par les industriels, au-delà de la seule CLI de la Flamanville. Sur l'EPR, nous avons un certain nombre d'actions en lien avec la CLI et l'ANCCLI pour partager ces sujets au niveau national. **Nous nous demandons comment mettre en place un dispositif de transparence, d'échange et de concertation avec les différents acteurs.**

Concernant les soudures et les exigences d'exclusion de rupture, EDF a déclaré avoir oublié de transmettre les exigences spécifiques. Est-ce un défaut de suivi d'exigence contractuel ou un oubli dans le contrat passé au fournisseur ?

Julien COLLET • C'est une partie du problème : à un point donné dans la chaîne de contrats, une prescription est oubliée ou un niveau d'exigence n'est pas retransmis à un fournisseur. Il y a un certain nombre de causes à creuser.

Une difficulté est que ces tuyauteries sont soumises à deux niveaux d'exigence : ce sont des équipements sous pression nucléaire qui répondent à un niveau d'exigence usuel, mais aussi à un niveau d'exigence supérieur. Par habitude ou du fait des outils utilisés, les exigences habituelles pour ce type de soudure ont été prescrites, mais pas les exigences supplémentaires.

Au-delà de l'erreur qui peut toujours survenir, **cela pose question sur la surveillance du procédé.** Compte tenu de l'enjeu associé à ces tuyauteries, des courroies de rappel auraient dû permettre, à certains moments du projet, de détecter cette erreur beaucoup plus en amont. Cela fait partie des demandes que nous avons adressées à EDF et nous attendons vers la fin de l'année une analyse approfondie des causes et de la manière dont l'événement a été géré par les différents acteurs.

Avez-vous une réaction sur ce sujet ?

Benoit BETTINELLI • Nous avons attentivement suivi ce sujet dans une session plénière du Haut Comité et nous poursuivons car les phases qui interviendront à la fin sont peut-être les plus sensibles.

¹ VVP : vapeur vive principale. Il s'agit des tuyauteries des circuits secondaires principaux des réacteurs qui transportent la vapeur sous pression produite dans les générateurs de vapeur vers la turbine.

Jean-Claude DELALONDE • Lorsque l'information est tombée, les CLI concernées et l'ANCCLI au niveau national se sont demandé comment et pourquoi on avait pu en arriver là et surtout ce qui pourrait être fait pour redonner de la confiance.

Comme l'a rappelé le président CHEVET, la sûreté et la sécurité sont avant tout la responsabilité des exploitants. Notre confiance étant totalement ébranlée, il était indispensable qu'EDF réponde à nos demandes au niveau de la CLI concernée et des CLI en général et que l'ASN nous soutienne dans l'obtention des réponses à nos questions. Cela a été fait, mais ce n'est pas pour autant que la confiance est revenue.

De plus, entre le moment où cela s'est produit et les problèmes de soudures, un an s'est encore écoulé et de nouveaux éléments sont survenus. **Comment ce lien étroit que nous avons tissé sur le respect de l'indépendance, la sûreté et la confiance peut-il être maintenu ?** Que devons-nous faire pour y parvenir ? Nous nous interrogeons, nous espérons que l'ASN et l'IRSN nous disent tout et surtout qu'EDF s'engage à ce que tout soit fait pour que cela n'arrive plus.

Quand l'ASN « sortira-t-elle du bois » vis-à-vis des réparations engagées par EDF ? Fessenheim est suspendue à cette décision.

Julien COLLET • Nous attendons encore aujourd'hui le corps du dossier. Nous avons eu un certain nombre d'échanges avec EDF, qui ont donné lieu à des courriers de position, rendus publics, en juillet et en octobre. Pour autant, comme le rappellent les courriers, nous attendons un dossier autoportant d'EDF décrivant l'ensemble de sa démarche et la justifiant vis-à-vis des risques.

Pour « sortir du bois » il faut déjà que l'instruction commence. Nous avons prévenu EDF qu'il y aurait de fortes demandes et qu'ils devraient se préparer à rendre le dossier public et à produire un communiqué expliquant son contenu. Le dossier est prévu pour novembre. Nous prévoyons d'échanger fin 2018, début 2019 sur la nature de la démarche proposée par EDF.

Comment faire des essais à chaud avec de la vapeur tritiée des réacteurs 1 et 2 alors que des soudures sont non-conformes ?

Julien COLLET • C'est une bonne question que nous nous sommes posée.

L'exclusion de rupture a deux niveaux :

- Il faut **une tuyauterie qui résiste à la pression de manière classique**, ce qui nécessite de réparer les défauts mécaniques présents dans les soudures. Ces travaux sont en cours. EDF refait des soudures pour éliminer des amorces de fissures dans le matériau. Ce sera réparé avant les essais à chaud, car la tuyauterie doit tenir à la pression.
- Le deuxième étage est **l'exclusion de rupture vis-à-vis du risque nucléaire**, pour prévenir un accident nucléaire avec un réacteur rechargé, qui pourrait entraîner une fusion du cœur.

Or, les essais sont à chaud en pression et en température, mais sans combustible. À ce stade, il n'y a pas donc pas de risque nucléaire et nous n'avons pas besoin de l'exclusion de rupture pour mettre en pression une tuyauterie.

Nous avons discuté avec EDF pour voir comment traiter les deux sujets en parallèle. De notre point de vue, **la priorité est la sécurité des travailleurs** qui vont contrôler les équipements situés à proximité de ces soudures. Le reste de l'instruction pourra se faire de manière découplée.

Y a-t-il des risques sur les soudures du circuit primaire ?

Jacques LEPETIT • D'après les informations produites par l'ASN dans ses demandes à EDF, la problématique du circuit primaire est plutôt derrière nous. Ce sujet a été traité il y a deux ans. Un certain nombre de réparations nécessaires ont été réalisées et l'ensemble des soudures qui étaient autour de la cuve de l'EPR a été revalidé.

Comment vont être reprises les huit à dix soudures inaccessibles ?

Jacques LEPETIT • Concernant les soudures inaccessibles au contrôle, **une démonstration de sûreté est actuellement demandée auprès de l'exploitant**, de manière à démontrer qu'il n'y a pas de risque de rupture, ou s'il y a risque, qu'il y a une démonstration de sûreté. Ce sont les seules informations que nous avons, mais ce dossier sera porté à connaissance prochainement.

De la salle • Qu'en est-il du PPI pour l'EPR ?

Julien COLLET • Le PPI est lié à l'ensemble des trois réacteurs du site. C'est le même plan pour les trois installations. **L'EPR ne changera grand-chose au PPI, puisque cette installation a un niveau de sûreté supérieur aux installations existantes.** En tout cas, les objectifs de rejets sur les différents scénarios accidentels sont inférieurs à ceux prévus aujourd'hui pour Flamanville 1 et 2. L'EPR sera naturellement intégré comme un nouveau réacteur dans le PPI, mais il n'y a pas vraiment de modification à attendre de ce point de vue.

De la salle • N'est-ce pas sept fois plus dangereux ?

Julien COLLET • **Les objectifs de sûreté sont plus ambitieux pour l'EPR que pour les réacteurs existants.** L'EPR vise notamment à limiter au maximum les rejets à l'extérieur du site. De ce point de vue, il constitue sans aucun doute une nette amélioration.

Quelles sont les conséquences des anomalies constatées sur le niveau de sûreté ? **L'instruction doit avoir lieu. En tout cas, ces anomalies ne conduisent pas à remettre en cause le niveau de sûreté initialement visé.** C'est ce que nous allons vérifier sur la démarche proposée par EDF.

La consultation sur les 4es réexamens périodiques (CLI de Dampierre)

André COPIN, CLI de Dampierre

La CLI de Dampierre a demandé une réunion publique dans le cadre de la visite de 4^e réexamen. Nous avons déjà envisagé de le faire, mais nous n'étions pas prêts. Nous avons bénéficié de la proposition du Haut Comité pour mettre cela en pratique sur Dampierre. La motivation est venue à la fois de l'équipe de direction, mais aussi du CNPE de Dampierre, qui a mis à disposition sa mission communication.

Par ailleurs, la démarche étant nationale, elle présente donc un certain nombre d'impératifs. L'exploitant doit présenter un dossier technique relativement conséquent, la synthèse de la note de réponse aux objectifs de sûreté, imposée par l'Autorité de sûreté. L'objectif est de faire en sorte qu'au niveau de cette 4^e visite, nous puissions atteindre des niveaux de sûreté proches des réacteurs de 3^e génération et de l'EPR. C'est donc un dossier important.

Nous avons l'appui des membres de la commission opérationnelle, avec, pour cette mission, des membres d'EDF, de l'IRSN et de l'ASN et de l'ANCCLI, qui nous a également beaucoup aidés. Nous avons eu un travail de préparation locale, mais aussi un appui important du Haut Comité, ne serait-ce que pour l'animation, par la présence de deux personnes qui ont beaucoup facilité le déroulement du débat.

La réunion est assez rythmée : il y a une présentation et un accueil du président de la CLI, suivies d'une vidéo très bien faite, qui a présenté la démarche. La présence de l'ASN et de l'IRSN a également permis d'apporter des informations et un gros travail a été fait par EDF pour présenter ce document complexe au public.

Il y a eu des présentations, nous avons répondu aux différentes questions et il y a eu surtout un travail en groupes. **Nous avons créé une dizaine de tables avec différents acteurs : chacun était interrogé sur quatre questions en lien avec la présentation et a pu apporter des réponses.**

Maud MICHEL, CLI de Dampierre

La CLI a surtout eu un rôle logistique d'organisation. Nous avons travaillé en binôme avec le service Communication d'EDF Dampierre. L'organisation était classique, mais il y avait plus de monde, un cadre contraint et un certain nombre de choses à prévoir : le café d'accueil, la mise en place de vigiles dans le cadre du plan Vigipirate... La société CDV Evènements, mandatée par EDF qui a fourni un appui précieux, un matériel professionnel, et a enregistré et filmé les débats, alors que nous étions dans une salle municipale, qui n'est pas prévue pour de grands événements.

Le rôle de la CLI était également d'envoyer des invitations aux membres et à toutes les communes dans un rayon de vingt kilomètres, de façon à préparer le futur PPI. Nous avons invité des personnalités locales, dont le préfet, le président de département, le président de région, les députés, les sénateurs, les présidents de communautés de communes et les acteurs économiques.

Nous avons réalisé toute la communication. Comme nous avons démarré tôt par rapport aux instances nationales, nous avons fait nos propres flyers et affiches estampillés CLI. Nous les avons envoyés à toutes les communes dans un rayon de 20 km, qui ont placardé les affiches et placé les flyers aux endroits adaptés. Le département a relayé l'information sur son site Internet et ses comptes Twitter et Facebook. Nous avons fait une invitation presse aux journaux locaux, à France 2 et France 3 et nous avons publié notre propre communiqué de presse, car nous n'avions pas encore d'éléments des instances nationales. **Nous avons beaucoup été aidés par l'ANCCLI, l'ASN et EDF, qui ont relayé l'information sur leurs sites respectifs, ce qui a permis d'augmenter la diffusion.**

Quels conseils ou difficultés pourriez-vous partager avec les autres CLI qui traiteront des V4 ?

Maud MICHEL • La première chose à faire est de **prendre contact avec le service Communication d'EDF** : un certain nombre de choses sont calées au niveau national, autant s'en servir.

Nous avons fini à 21 h 30 et nous n'avions rien prévu à manger. En catastrophe, EDF a prévu un petit en-cas pour les intervenants, mais, pour les participants, c'était un peu difficile. Il faut prévoir une pause avec des choses à grignoter, le temps que les tables rondes se mettent en place.

André COPIN • Les groupes ont réalisé un travail riche. Nous avons eu des personnes qui travaillent sur le site, qui habitent le territoire, un équilibre hommes femmes et des échanges très intéressants entre des gens pour ou contre, qui se posaient des questions.

Il faut veiller à la diversité des tables de travail. Nous avons eu beaucoup de questions et il y a désormais une forte attente de réponses. Cela enrichit le travail réalisé en amont dans les groupes de travail avec l'ANCCLI, l'IRSN et l'ASN sur le sujet. Il y a eu beaucoup d'écoute dans les groupes de travail et au cours des échanges. C'est lié à la présence des deux animateurs qui ont vérifié que le débat se passait correctement.

Jean-Claude DELALONDE • Au lancement de la procédure, **l'ANCCLI souhaitait ce type de concertation volontaire pour créer un moment de réflexion.** Pour cela, il faut non seulement des moyens financiers, mais également des moyens humains. À l'ANCCLI, nous avons deux salariés. La CLI avait les mêmes suggestions. Nous souhaitons nous impliquer, mais cela implique une bonne relation entre l'ASN, l'IRSN, la CLI et le CNPE. L'exploitant est partie prenante. Si nous n'arrivons pas à présenter quelque chose d'alléchant pour que le public vienne puis à animer les réunions, cela ne pourra pas bien se passer.

Questions-reponses

Dans chaque département existe un Conseil territorial de santé. Ce relais pourrait être intéressant.

Avez-vous envisagé la diffusion des débats sur Internet pour le public qui ne se déplace pas ?

Maud MICHEL • À ma connaissance, cela n'a pas été envisagé, mais cela pourrait être une bonne idée puisque les moyens logistiques étaient présents pour enregistrer et filmer les débats. **Nous pourrions le diffuser par exemple sur la plateforme de concertation.**

Qui décidera des citoyens participant aux visites décennales des sites ? EDF refuse la présence des membres de GREENPEACE comme observateurs de CLI lors des visites de l'ASN ? Quel pouvoir a le HCTISN ?

Benoit BETTINELLI • Le HCTISN a un pouvoir d'influence et non un pouvoir réglementaire. Néanmoins, il y a suffisamment d'acteurs pour dire quand cela ne va pas et **EDF joue pleinement le jeu par rapport à cette démarche de concertation. C'est un des acteurs qui fait le plus volontiers visiter ses installations.**

Jean-Claude DELALONDE • Il est vrai qu'EDF joue le jeu mais il y a intérêt.

Julien COLLET • Il ne faut pas mélanger les sujets. Comme cela a été dit, la démarche est portée par plusieurs acteurs. EDF est un acteur majeur du dispositif, qui s'implique financièrement et humainement. D'autres sujets ne relèvent pas directement de cette concertation. Il faut distinguer ce qui relève de ce travail de concertation et les débats que nous avons par ailleurs.

Avez-vous des commentaires ou des questions sur le processus des VD4 ?

Julien COLLET • Nous avons aussi des attentes, car nous sommes un des clients de cette concertation. Pour nous, **c'est aussi l'occasion de développer la concertation en amont.** Dans l'administration, on fait beaucoup de consultations à un stade tardif de la décision, ce qui peut être frustrant pour les acteurs. Sur les sujets majeurs, nous souhaitons développer cette concertation en amont, quand il y a encore différentes options, afin de prendre en compte l'avis du public dans la décision, mais aussi dès l'instruction.

Parfois, des attentes émergent du public et elles ne peuvent être véritablement traitées que si on les a instruites, que si on a travaillé techniquement avec EDF et l'IRSN sur le sujet. Nous avons fait cela pour la cuve de l'EPR et cela avait très bien marché.

Un autre point est que ces sujets sont complexes et techniques. **Pour tirer le maximum des concertations, les différents acteurs doivent s'investir pour rendre le sujet accessible et permettre au public de se l'approprier.**

Sommes-nous dans une vraie concertation ? La décision de prolonger les réacteurs au-delà de 40 ans n'est-elle pas déjà prise ? Tous les réacteurs sont nécessaires pour passer le pic de consommation de 102 GW qui devrait intervenir prochainement. Nous risquons le black-out.

Julien COLLET • Cela renvoie à des points que nous devons traiter dans la concertation. Il faut éviter une mauvaise lecture de la loi, qui ne prévoit pas de décision de prolongation de fonctionnement au-delà de quarante ans. **En France, les autorisations de fonctionnement des installations nucléaires sont accordées sans limitation de durée.** La loi prévoit une décision de l'ASN qui fixe les conditions de poursuite du fonctionnement.

Lors d'un réexamen, on pose deux questions :

1) L'installation est-elle sûre ? Fonctionne-t-elle conformément au niveau de sûreté requis ?

Si la réponse est non, son fonctionnement doit s'interrompre de manière temporaire ou définitive.

2) Comment peut-on améliorer la sûreté de l'installation ?

La décision que nous serons amenés à prendre, portera surtout sur ce sujet. Quels investissements supplémentaires allons-nous demander à l'exploitant pour améliorer la sûreté de l'installation ?

L'amélioration du niveau de sûreté pose de nombreuses questions d'appréciation. Quid de l'incendie, du séisme, des accidents peu graves mais fréquents ? **Nous avons besoin du retour du public pour connaître ses préoccupations et y répondre concrètement.** À l'issue de cette concertation, les quatre acteurs se sont engagés à faire un retour sur la manière dont ce sera concrètement pris en compte.

EDF a été sollicité plusieurs fois par le public. Un des représentants d'EDF dans la salle souhaite-t-il dire un mot sur les visites décennales ?

Olivier LAMARRE, directeur adjoint de la production nucléaire d'EDF • Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes dans cette démarche et nous souhaitons la poursuivre en toute transparence. Nous avons des garants de la concertation et de la qualité des débats. C'est en effet notre intérêt de permettre à nos installations de démontrer qu'elles peuvent produire en toute sûreté dix ans de plus. **C'est ce que nous faisons techniquement dans les débats techniques avec l'ASN et l'IRSN, mais aussi de manière la plus transparente possible auprès du plus grand nombre sur des sujets complexes** : nous essayons de répondre à toutes les questions posées avec les meilleures réponses possibles.

Le projet de piscine d'entreposage centralisé de combustibles usés (CLI de Belleville)

Concernant le projet de piscine d'entreposage centralisé de combustibles usés, Patrick BAGOT, président de la CLI de Belleville, maire de Belleville-sur-Loire et chef d'entreprise, comment avez-vous géré les nombreuses sollicitations médiatiques, à la suite d'un article paru sur un site Internet ?

Patrick BAGOT • Sur son site Internet, *Reporterre* a annoncé le 13 février 2018 que la piscine centralisée serait implantée sur Belleville. Dans l'heure qui a suivi, des journalistes nationaux ont appelé la mairie de Belleville. Les secrétaires m'ont appelé pour me dire que les journalistes venaient de Paris dans l'heure et que je devais être présent en mairie pour leur répondre.

J'ai été surpris que tous les journalistes veuillent rencontrer le maire et non le président d'une CLI. C'est moi qui leur ai dit que j'étais également président de la CLI, alors qu'ils faisaient la démarche de venir voir le maire de la commune. Ils m'ont demandé pourquoi il y avait cette implantation sur Belleville, si je le savais et si j'étais pour ou contre.

C'est la preuve que les médias nationaux, qui ne sont pas à côté des centrales, ont une mauvaise connaissance des CLI ?

Patrick BAGOT • Je leur ai dit que j'étais président de la CLI et je leur ai expliqué comment je fonctionnais. J'ai eu au total douze entités journalistiques, nationales ou régionales.

Comment avez-vous géré ce flux médiatique, alors que vous n'aviez pas d'informations sur le sujet ?

Patrick BAGOT • J'avais uniquement entendu aux vœux de l'ASN que c'était un projet étudié par EDF au niveau national. Malgré quelques années de mandat, j'étais novice vis-à-vis des journalistes. Douze journalistes m'ont appelé et sont venus, dont la radio RTL, mais beaucoup avaient des caméras.

Un des journalistes a dit à la secrétaire de la mairie que, si je ne pouvais pas les recevoir, il indiquerait que je n'avais pas souhaité le faire. Je suis conseiller départemental, j'aurais pu être à Bourges ce jour-là, à 70 kilomètres et, si je n'avais pas pu m'y rendre, j'aurais vu l'information selon laquelle je n'avais pas voulu répondre aux journalistes.

Ils ont mis 1 h 30 pour arriver puis 1 h 30 pour peaufiner leurs questions. Ils m'ont filmé dehors devant la mairie, avec la centrale derrière. Pendant cinq à huit minutes, ils m'ont posé les questions en direct. J'ai tout découvert au fur et à mesure. Je regardais ce qui se passait sur le site, je leur demandais ce qui était en train d'arriver. À la télévision, le soir, il y avait un reportage de quinze secondes sur moi : êtes-vous pour ou contre ? Je n'avais pas d'autres informations à leur donner.

Procéderiez-vous de la même façon si cela se reproduisait ?

Patrick BAGOT • Trois mois plus tard, on me relançait sur les mêmes sujets. Nous avons répondu « reprenez les questions et réponses de vos collègues il y a trois mois, nous n'avons pas plus d'informations aujourd'hui ». **Aujourd'hui si j'étais questionné, je ferais une conférence de presse.** J'ai répondu aux douze interviews radiophoniques, téléphoniques et antennes TV, de 9 h 30 à 17 heures, avec une pause le midi. L'une des journalistes m'a conseillé, la prochaine fois, de faire une conférence, à une heure précise, à la mairie.

Par ailleurs, on a intérêt à avoir participé à ce genre de réunion pour avoir des informations et des arguments. Je remercie donc l'ANCCLI et les entités qui m'ont permis d'obtenir des informations. Je communique régulièrement avec des collègues de notre CLI de Belleville et même avec des personnes qui souhaitent sortir du nucléaire. Si vous n'avez pas ces informations, le jour J, ce qui ressort à la télévision en quinze secondes peut être catastrophique.

Nous avons un commentaire sur Reporterre, média indépendant national, qui publie des articles écrits par des journalistes qui font le travail avec le sérieux et la déontologie s'appliquant à tous les journalistes. Par ailleurs, la CGT de Saclay remercie Reporterre comme lanceur d'alerte.

Y a-t-il une réaction de l'ASN sur la piscine centralisée de refroidissement ?

Anne-Cécile RIGAIL •

L'ASN examine tous les dix ans la cohérence globale des flux de gestion des combustibles en France. À l'occasion du précédent examen, il y a plusieurs années, **nous avons repéré des risques de saturation à terme des piscines d'entreposage** de La Hague si aucune nouvelle capacité d'entreposage n'était créée.

Dans le nucléaire, ce genre de projet prend quelques années. Dans le cadre du PNGMDR, nous avons prescrit à EDF de travailler sur la question et de remettre en 2017 un dossier d'option de sûreté, c'est-à-dire un premier dossier d'étude sur une installation d'entreposage. L'État et l'ASN n'ont pas prescrit de modalités particulières. Nous leur avons demandé de proposer de nouvelles capacités d'entreposage. **EDF a déposé ce dossier auprès de l'ASN mi-2017. Nous avons fait un premier examen et des demandes de complément, qu'EDF a apportés. Ce dossier n'est pas localisé : à ce stade, le projet d'installation peut être situé à plusieurs endroits du territoire.**

Pour lancer l'instruction de ce dossier, comme l'évoquait M. COLLET, en lien avec l'IRSN, nous avons souhaité avoir un premier retour des attentes d'un certain nombre d'acteurs. À l'IRSN, puis au sein du groupe de travail qui suit le PNGMDR, **nous avons mis en place un groupe de travail dédié.** Les CLI potentiellement intéressées ont pu se joindre à ces échanges pour avoir une première présentation par l'exploitant de son projet et pour faire remonter les questions, qui ont nourri l'instruction que nous faisons et l'expertise confiée à l'IRSN, qui sont en cours.

Le dossier fait donc l'objet d'une expertise avec des débats techniques. Certains sujets phares ont déjà suscité des échanges. L'ASN a notamment reprécisé pendant l'été certains points relatifs au dimensionnement sismique qui est attendu de cette installation. L'instruction va se poursuivre dans les prochains mois. Elle sera présentée au groupe permanent d'experts et il y aura un avis de l'ASN sur cet objet générique.

M. DELALONDE, quelle est votre réaction ? D'autres CLI peuvent être concernées.

Jean-Claude DELALONDE • Quand nous avons été informés par voie de presse, nous étions en réunion sur Paris. L'ANCCLI s'est demandé comment on peut faire aussi peu de cas de la représentation locale de la population par son maire, par son conseiller municipal. **Comment peut-on lancer ces idées sans même avoir un contact, une explication préalable sur l'intention avec les élus locaux ?** En tant qu'ancien maire, je trouve cela scandaleux.

M. BETTINELLI, avez-vous des compléments à apporter sur l'entreposage centralisé ?

Benoit BETTINELLI • Nous avons examiné tous les éléments de l'ASN, de l'IRSN dans la démarche dont je vous ai parlé sur le cycle. C'est un besoin avéré. Ensuite, je ne sais pas de qui vient le court-circuit de l'information au niveau du site, mais **la concertation a été biaisée dès le départ et ce n'est pas favorable.** C'est comme si vous arriviez par effraction dans une maison et que la maîtresse de maison vous voie sans vous avoir invité.

Session de questions

Une question pour EDF : la volonté d'acquérir des terrains autour de certaines centrales est-elle motivée par le projet d'installer des piscines supplémentaires ?

Olivier LAMARRE • La recherche d'acquisition de terrains par EDF, concerne tous les sites industriels, pas seulement les centrales nucléaires. Il s'agit d'acquérir des réserves foncières. Nos centrales ne sont pas éternelles, même si nous faisons tout ce qu'il faut pour les amener dix ans de plus au-delà de quarante ans pour les plus anciennes. Un jour ou l'autre, il faudra d'autres outils industriels.

Par ailleurs, EDF a annoncé un plan solaire avec 30 000 MW et il faudra des terrains pour cela. EDF doit aussi répondre à la question de la gestion des matières et déchets et de l'outil technique qui permettra de bien les gérer, d'où la réponse auprès de l'ASN évoquée par Mme RIGAIL.

Nous avons cela devant nous et notre métier, en tant qu'exploitant industriel en charge de produire de l'électricité pour le pays, est d'anticiper. Actuellement, plusieurs communes dans la salle ont été contactées pour voir quels terrains sont potentiellement disponibles pour nos réserves foncières pour tous nos projets futurs : le nucléaire, le photovoltaïque ou d'autres projets. La France aura également besoin d'électricité demain et après-demain.

Si on ferme des centrales 900 MW qui ont du combustible MOX, que faire du combustible utilisé qui ne serait plus retraité ?

Olivier LAMARRE • Ce sont des questions techniques, qui nous ont été posées dans le cadre du débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En effet, presque tous nos réacteurs 900 MW utilisent du combustible MOX. Il nous est aussi posé la question de l'adaptation de nos réacteurs plus récents sur leur capacité à assurer le MOX. Ce n'est pas impossible, mais cela demande davantage d'études. Nous devons répondre aux questions techniques qui nous sont posées sur le sujet, ce qui nécessite aussi des investissements. C'est un enjeu pour la filière, qui dépasse le seul industriel EDF. Il nous faut anticiper cette évolution six à huit ans avant l'arrêt des réacteurs nucléaires actuellement moxés, d'où les études demandées pour permettre, si besoin en est, de changer notre gestion des réacteurs 1 300 MW et 1 450 MW.

De la salle • Alors pourquoi passer à 4 réacteurs supplémentaires pour la centrale du Blayais ?

Olivier LAMARRE • Nous avons en effet demandé cette autorisation à l'ASN mais elle n'est pas instruite, car l'ASN a considéré que ce n'était pas la priorité parmi les dossiers liés aux combustibles que nous avons présentés. Cela fait sens, sur le plan industriel, de déposer ces dossiers. Nous sommes un industriel et nous avons, par ailleurs, une mission de service public d'électricité, que nous veillons à garantir. Quand cela fait sens industriellement et que la sûreté est garantie, nous serions irresponsables de ne pas chercher à avancer.

M. DELALONDE, un mot pour finir cette table ronde ?

Jean-Claude DELALONDE • Le nucléaire est un sujet de tension, mais si EDF prend des précautions, comme vous l'avez dit très simplement, nous sommes tous capables de le comprendre. Pourquoi ne pas le dire avant, pour que les gens ne s'inquiètent pas et comprennent que c'est normal, que dans une société comme la vôtre, avec des problèmes de déchets, il faut travailler sur ce sujet et faire des projections. Cela ne veut pas dire qu'il y aura une piscine à Belleville demain. Informer, c'est simple : or, vous ne le faites pas ou vous le faites sous tension, il y a donc automatiquement méfiance.

Daniel DEPRez, CLI de Belleville • N'aurait-il pas été intéressant d'ouvrir un atelier de travail sur ce sujet à la CLI de Belleville ? C'était l'occasion de réfléchir à la gestion des déchets et à ce qu'est une piscine d'entreposage de déchets radioactifs. J'en profite pour renouveler ma demande d'un comité technique ou technologique à Belleville pour débattre de ces sujets. Avec des mots simples et des gens compétents, on peut démystifier le nucléaire.

Patrick BAGOT • Nous ne savons toujours pas si Belleville sera le site ou non : **comment débattre sur des choses qu'on ne connaît pas ?** En tant que président de CLI, j'ai fait une conférence de presse la semaine suivante pour informer la population. Nous nous sommes demandé si nous devons faire une CLI ou une AG. J'ai fait un courrier en tant que président de CLI à l'ASN et à l'ANCCLI, qui m'ont répondu de la même façon que cela vient d'être évoqué. Pourquoi faire faire des kilomètres aux gens, qui n'auraient pas plus été informés que par la presse ?

Dans ses statuts, la CLI vise surtout à veiller au fonctionnement du site existant. Une piscine qui sera peut-être créée, ce n'est pas de l'existant. C'est un projet d'EDF au niveau national. J'ai préféré ne pas réunir la CLI et faire savoir par la presse que nous n'en savons pas plus et que les autorités compétentes ont répondu qu'aujourd'hui Belleville n'était pas choisie.

Nicole COMBREDEY, CLI de Saint-Laurent-des-Eaux • J'ai assisté à une réunion publique à Belleville et tout le monde était là car on avait parlé d'une piscine à Belleville. Mme RIGAIL, vous dites que ce projet est délocalisé. Ces propos sont irresponsables et sèment la confusion. Voulez-vous dire que cette piscine peut se construire devant une autre centrale nucléaire et que toutes les centrales peuvent avoir une piscine ? J'habite en face de celle de Saint-Laurent-des-Eaux et il y a des riverains de centrales dans la salle.

Anne-Cécile RIGAIL • Effectivement, le dossier officiellement soumis par EDF à l'ASN pour obtenir son avis sur les options de sûreté de la piscine ne comporte **aucune indication sur le lieu pressenti par l'exploitant**. Nous sommes dans une phase d'instruction. L'ASN se prononcera sur la sûreté intrinsèque de ce projet. En revanche, je peux vous éclairer sur les phases ultérieures de la procédure : quand un exploitant souhaite construire une installation nucléaire de base, il fait une demande d'autorisation de création. Pour faire cette demande, il doit avoir sélectionné un site. Actuellement, l'ASN étudie les options de sûreté d'un objet générique. Pour construire des capacités d'entreposage supplémentaires sur le territoire, **EDF fera un choix de site, en fera une étude plus approfondie et mènera des concertations locales et nationales** avant de faire une demande de création.

De la salle • Y a-t-il un calendrier de prise de décision éventuelle ?

Olivier LAMARRE • Il faut procéder dans l'ordre souhaité par le législateur et les instances du débat public. On a évoqué le PNGMDR : à l'issue de la réflexion engagée sur la gestion des déchets, des orientations seront données et EDF devra y répondre. Notre tâche est d'anticiper les possibles.

Nous avons déjà été questionnés par l'ASN, notamment sur la prévision d'un nouvel outil technique. **Il n'y aura pas une piscine par CNPE, mais une piscine sur le territoire.** Si le PNGMDR confirme cette orientation, il nous faudra alors dire ce que nous envisageons de faire.

TABLE RONDE - EXPLOITANT, SOUS-TRAITANT, CITOYEN : TOUS ACTEURS DE LA SURETE NUCLEAIRE !

Stéphane BECHAUX • Pour la troisième partie de cette matinée, j'invite à me rejoindre :

- Jean Paul CRESSY, représentant CFDT au Comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (COFSOH) de l'ASN
- Anne RUSSEL, doctorante en économie et management, chaire RESOH de recherche et d'enseignement sur les facteurs organisationnels et humains de la sûreté dans les industries à risques
- Patrice MAS, directeur de la politique industrielle et relations prestataires EDF
- Christophe QUINTIN, inspecteur en chef de l'ASN
- Thomas NAUDIN, directeur Exploitation et Formation d'ONET Technologies et président du Comité professionnel des prestataires de services en assainissement radioactif (COPSAR) au COFSOH

Thomas NAUDIN • Je suis avant tout citoyen, je travaille pour l'industrie nucléaire depuis 26 ans, j'ai commencé comme ingénieur et je suis dirigeant au sein d'ONET Technologies. J'ai été convié en tant que président du Comité professionnel des prestataires de services en assainissement radioactif (COPSAR) qui existe depuis 25 ans. Ce sont les prestataires de prestation globale d'assistance chantier (PGAC), les entreprises de démantèlement, les organismes de formation : nos 23 adhérents représentent plus de 5 000 salariés, intervenant principalement pour les exploitants. Nous participons également au COFSOH dont certains collègues sont présents.

Stéphane BECHAUX • Sur quelles spécialités intervenez-vous dans les centrales ?

Thomas NAUDIN • ONET Technologies intervient sur l'ensemble du cycle nucléaire, de l'amont à l'aval. Nous sommes un prestataire de logistique nucléaire, nous intervenons sur les confinements, la radioprotection, les déchets. Nous participons à l'assistance chantier dans le cadre de la maintenance des installations nucléaires.

Patrice MAS • Je suis en charge, à la Direction du Parc en exploitation, de la politique industrielle et des relations avec nos prestataires. Nous disposons d'un panel d'entreprises compétentes et engagées pour réaliser les opérations de maintenance sur nos installations. **Nous développons des actions avec nos prestataires ainsi qu'avec les organisations professionnelles comme le COPSAR, pour améliorer la qualité de ce que nos partenaires réalisent sur nos installations ainsi que les conditions de vie, de travail et de sécurité des intervenants Prestataires.** Par ailleurs, j'assure la représentation du collège des exploitants au COFSOH.

Anne RUSSEL • Je suis doctorante en 2^e année en sciences de gestion. Je suis en phase d'observation et d'entretiens de terrain. **Ma thèse porte sur la gestion de projets complexes dans les industries à risque.** J'ai trois terrains principaux :

- La construction d'un sous-marin nucléaire à Cherbourg avec NAVAL GROUP,
- La mise en service d'une nouvelle installation au Centre de stockage de l'Aube (CSA) de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)
- Le Centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM), laboratoire sous-terrain où sont menées des études pour la construction du projet CIGEO.

Je fais cette thèse dans le cadre de la Chaire de Recherche et d'enseignement sur les facteurs organisationnels et humains de la sûreté dans les industries à risques (RESOH), qui est un partenariat entre milieux académiques et industriels sur la « performance industrielle sûre ». **Nous étudions la tension entre les exigences économiques et les impératifs de sûreté et de sécurité.**

Jean-Paul CRESSY • Le COFSOH a été mis en place par l'ASN pour aborder **les questions organisationnelles et sociales liées à la sûreté.** Il y a des groupes de travail, auxquels les organisations syndicales participent.

Au départ, vous n'êtes pas un homme du nucléaire ?

En effet, j'ai commencé à travailler dans une raffinerie, où j'ai acquis une expérience de la sécurité industrielle en tant que secrétaire de CHSCT de la raffinerie. J'ai aussi participé à différentes instances, comme le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions (SPPPI) de la Basse Seine, et j'ai été membre du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) au titre de la CFDT.

Christophe QUINTIN • Mon poste a été créé l'an dernier et **mon métier consiste à animer la politique d'inspection de l'ASN** à deux niveaux :

- Innover et récupérer des informations sur les méthodes d'inspection de nos collègues. Nous faisons des inspections tous les jours, y compris le week-end.
- Mieux articuler nos inspections avec les autres politiques de l'ASN, en particulier l'instruction ou la gestion de crise. Nous devons utiliser ce que nous faisons en instruction pour les inspections et utiliser les résultats des inspections pour mieux diriger nos instructions.

M. MAS, dans quels cas recourt-on à la sous-traitance chez EDF ?

Patrice MAS • Nous concentrons un maximum d'activités de maintenance sur nos périodes de révision de tranche pour rechargement de réacteur. La centrale est alors arrêtée et il y a un volume d'activité important, pour lequel la centrale n'est pas dimensionnée pour faire face quelques semaines par an.

À cette occasion on réalise des activités peu courantes, au sens où elles ne sont pas réalisées tous les jours, mais plusieurs fois par an. **Nous nous appuyons plutôt sur des salariés et des entreprises spécialisés sur ces activités**, qui les réalisent à plusieurs reprises au cours d'une même année sur différentes centrales et ont développé une véritable expertise qui serait compliquée à mettre en place et à entretenir sur nos centrales.

Dans une moindre mesure, **nous recourons à la sous-traitance sur les périodes hors arrêt de tranche, plutôt sur des activités qui ne sont pas au « cœur de métier » d'exploitant nucléaire**, la logistique, le chantier ou le gardiennage de site, même si nous avons des équipes de protection des sites.

Est-ce que vous externalisez faute de moyens, par défaut, ou par choix ?

Patrice MAS • J'ai beaucoup de respect pour les hommes et les femmes qui travaillent sur nos centrales et sont engagés à nos côtés pour maintenir nos installations et nos équipements. Nous avons recours à nos prestataires non par défaut, mais parce que nous avons besoin d'eux.

M. NAUDIN, on ne recourt pas à des prestataires faute de mieux ?

Thomas NAUDIN • EDF vient d'expliquer qu'il y a une répartition des compétences. Ces compétences sont détenues par les collaborateurs, qui ont des diplômes, sont formés et sont accompagnés. Selon un plan de charge annuel, rythmé par les différentes phases de maintenance des exploitants et qui nous est transmis, ils interviennent, pratiquent et acquièrent toujours plus d'expérience ou d'expertise. C'est pourquoi nous nous répartissons ce travail de maintenance.

Il faut rappeler que la maintenance contribue à la sûreté. Si nous maintenons ces installations, c'est pour leur garantir un niveau de sûreté. Les salariés ont cette valeur ajoutée lorsqu'ils interviennent dans les différentes phases annoncées par EDF. Ces salariés sont ancrés dans les territoires, proches des installations. Ils doivent se déplacer pour apporter leurs connaissances, leur savoir-faire, leur expérience sur des sites qui ont une charge de travail. Voilà comment la sous-traitance se déploie par rapport aux exploitants.

Une remarque indique que 80 % des activités sont sous-traitées sur l'ensemble du parc EDF sans convention collective spécifique. Confirmez-vous ce chiffre ?

Patrice MAS • Clairement, non. Au niveau de la direction du parc en exploitation, nous avons connaissance que ce chiffre circule, y compris dans la presse et dans certains rapports. Tout dépend du périmètre que l'on regarde : sur nos activités de réalisation d'activités en arrêt de tranche, ce chiffre est peut-être exact. Mais, au total, **plus de 7 000 personnes s'occupent de la maintenance sur le parc nucléaire et la maintenance des installations ne revient pas seulement à réaliser l'intervention.** Pour faire une visite interne de robinet par exemple, il faut avoir défini le programme de maintenance, le contenu, la fréquence, ainsi que les modes opératoires et les conditions d'intervention en toute sûreté et en toute sécurité, avoir intégré le retour d'expérience, prévu les outillages... Autant d'activités qui entrent dans le champ de la maintenance : si on réduisait la maintenance à la seule phase de réalisation, plus aucune intervention ne serait possible sur nos installations. C'est pourquoi le chiffre de 80 % est absolument faux.

Sur la question du lien entre sous-traitant et donneur d'ordre, est-ce que le fait de faire appel à la sous-traitance est par nature générateur de risques supplémentaires ?

Anne RUSSEL • Il faut distinguer différents types de sous-traitance : la sous-traitance de spécialité, qui porte sur des capacités spécifiques que l'on n'a pas en interne, et la sous-traitance de capacité, qui fait appel à des compétences que l'on a en interne pour faire face à un pic de charge.

Dans les deux cas, on ne peut pas dire que la sous-traitance soit génératrice de risques, mais d'une prise de conscience des risques. En effet, pour faire appel à des sous-traitants, il faut faire preuve d'une rigueur interne, être capable de se mettre d'accord sur une politique de sûreté et une culture organisationnelle. Une fois que l'on a réussi à la définir en interne, il faut essayer de la partager avec les sous-traitants et de définir avec eux ce qu'ils peuvent apporter.

La sous-traitance passe souvent aussi par une vraie réflexion sur la politique interne et ce que l'on demande au sous-traitant. À partir du moment où l'on est dans une logique de sous-traitance sur le long terme, ce qui est le cas des terrains que j'observe, NAVAL GROUP ou l'ANDRA, les sous-traitants deviennent de vrais partenaires, qui renouvellent des contrats avec des personnes présentes, peuvent perpétuer leur expertise et la transmettre aux nouveaux arrivants.

Cette logique permet aussi d'éviter le manque de confiance qui crée un risque de cacher des choses. Dans une relation de partenariat de long terme, c'est moins susceptible d'arriver. **Il faut favoriser la confiance, la relation sur le long terme et la transparence pour éviter les risques possibles.**

Je reçois un rappel pour l'ASN : la surveillance par les exploitants des activités sous-traitées n'est pas au niveau attendu.

Christophe QUINTIN • C'est un bon rappel. Nous l'avons en tête tous les jours. Je ne crois pas qu'il y ait de risque supérieur en sous-traitant. En revanche, comme nous l'avons vu avec les soudures de l'EPR, **il peut y avoir une déperdition dans les exigences attendues**, qui n'est pas spécifique à la sous-traitance, car on peut aussi l'avoir en interne, mais qui est plus fort quand on sous-traite.

Un deuxième risque auquel nous sommes très attentifs est celui de la perte de compétences. C'est une exigence réglementaire : l'exploitant doit avoir les compétences requises pour exploiter son installation. On lui demande d'être un client intelligent et un partenaire vis-à-vis de ses prestataires. Il doit savoir ce que son partenaire doit faire, où il va intervenir, quels sont les points clés et les surveiller. Cette surveillance est fondamentale. Elle ne signifie pas un manque de confiance dans le prestataire. **L'exploitant doit conserver la maîtrise de ce qui est fait sur son installation, même si cela est délégué à un prestataire.**

Quand l'ASN inspecte un site, fait-elle une différence entre l'activité menée par un sous-traitant et celle menée par un exploitant ? Sait-on quel type de contrat a la personne qui travaille ?

Christophe QUINTIN • Quand on arrive sur un chantier, on ne sait pas forcément qui est l'employeur de la personne qui intervient. Chez EDF, on le voit à la couleur du badge, mais surtout **chaque intervention dans le domaine nucléaire fait l'objet d'un enregistrement de qualité. Les documents ont des en-têtes spécifiques.** De plus, nous avons beaucoup d'échanges avec EDF sur la préparation des chantiers et nous savons quelles activités sont sous-traitées. Parfois, nous inspectons spécifiquement des activités sous-traitées, et parfois, des activités faites par EDF en interne. Nous choisissons les chantiers qui nous intéressent.

Si vous avez des remarques à faire sur la conduite d'un chantier, les faites-vous au sous-traitant ou à l'exploitant ? Qui intervient auprès des sous-traitants ?

Christophe QUINTIN • La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN) nous permet de faire les remarques directement au prestataire, mais nous continuons à travailler avec l'ancienne méthode : **quand on inspecte dans le domaine nucléaire, c'est l'exploitant qu'on inspecte et la lettre de suite lui est adressée.** Cependant, nous restituons oralement au prestataire ce que nous avons vu.

Jean-Paul CRESSY, la sous-traitance est-elle un facteur de risque et si oui, les risques sont-ils du côté des relations, des conditions de travail etc.... ?

Jean-Paul CRESSY • Ce n'est pas une question de sous-traitance. Pour chaque interface entre deux personnes, on a un problème de coordination. Je ne veux pas m'arrêter au rapport avec les sous-traitants, parce que nous représentons à la fois les salariés qui travaillent chez EDF et les salariés des sous-traitants. **La vraie question est d'organiser les relations.**

Ensuite, il faut se préoccuper de la confrontation entre les réflexions au sein du COSFOH, des commissions, où les sous-traitants interviennent sur la sécurité, comme les donneurs d'ordre. Et nous sommes aussi confrontés aux règles du commerce, qui brident parfois certaines réflexions communes de la filière sur les questions de sécurité

Qu'entendez-vous par la question du commerce ?

Jean-Paul CRESSY • Vous pouvez vous mettre d'accord sur un certain nombre de règles, mais, quand vous faites un appel d'offres, **il faut répondre au meilleur prix. Cela peut générer des tensions dans la réalisation.**

Il y a beaucoup de réactions sur le nucléaire low cost et les moins bonnes conditions de travail pour les sous-traitants. Partagez-vous ces commentaires ?

Jean-Paul CRESSY • Les grandes questions sont réductrices : **certaines entreprises de sous-traitance et leurs salariés ont un très haut niveau de réalisation et ne font pas de low cost.** La question est le rapport des prix qui est un autre sujet. Il peut y avoir des problèmes : en général, ils sont soulevés point par point et le code du travail doit intervenir.

Patrice MAS • EDF gère systématiquement ses achats sous appel d'offres. Le statut de l'entreprise et son actionariat font qu'il est hors de question pour nous de passer des commandes de gré à gré. Nous sommes obligés de respecter des règles d'ouverture et de transparence. **Dans la procédure d'appel d'offres, le prix a son importance, mais tous nos achats se font maintenant avec un certain nombre de critères d'ordre techniques, de qualité de réalisation, et sociaux.**

En ce qui concerne le *low cost*, chaque fois que nous lançons un appel d'offres, nous évaluons *a priori* le prix que va coûter la prestation avec des experts qui font de la maintenance : ils définissent le besoin et en évaluent le montant avec notre direction des achats. Toutes les offres commerciales qui nous sont faites sont « passées au tamis » de ce prix objectif. **Il nous arrive d'exclure des propositions trop faibles en matière de prix** : nous considérons que quelque chose n'a pas été pris en compte par le prestataire et que cela risque de mal se passer.

Enfin, **l'offre commerciale n'est examinée qu'après un premier tri sur la recevabilité technique de l'offre.** Au titre de la protection des intérêts, nous nous attachons à vérifier d'abord que l'offre correspond techniquement à nos exigences. À ce moment, nous n'avons pas encore connaissance de l'offre commerciale. Nous nous assurons que ce qui nous est proposé correspond à ce que nous attendons. À partir du moment où les offres techniques sont acceptées, nous challengeons l'offre commerciale par rapport à notre prix objectif.

M. NAUDIN, peut-on dire que les salariés des sous-traitants ont la même culture de sûreté que les salariés d'un exploitant ou cela pose-t-il question ?

Thomas NAUDIN • Je ne me permettrai pas de juger du niveau de culture de sûreté de l'exploitant. Avant d'intervenir, nous avons des formations obligatoires portant sur le savoir commun du nucléaire, la prévention des risques et le complément sûreté qualité (CSQ).

L'exploitant EDF est exigeant. **Nous n'intervenons pas avant d'avoir été qualifiés et donc audités,** puis intervient la phase de consultation. Avant d'intervenir, le prestataire doit prouver, mettre en avant une organisation, une démarche, des compétences, la manière dont il va jaloner le tout, l'entraînement... Nous avons un niveau de sûreté formalisé. Nous menons une démarche de qualité de contrôle interne, indépendante de la surveillance de l'exploitant.

Le terme « sous-traitant » est lourd de sens. Tout est écrit : un contrat nous lie à celui qui nous a confié une prestation. Nous avons des critères à atteindre pour que la prestation soit satisfaisante. Nous avons un engagement contractuel, nous devons poursuivre jusqu'au bout pour atteindre un résultat. Nous ne jouons pas non plus au *low cost*, puisque tous les critères doivent être réunis.

Nous contribuons également au retour d'expérience. Toute l'année, nous vivons au service de la filière nucléaire. Nous nourrissons également notre culture sûreté avec la façon dont nous venons de la mettre en application à l'étape précédente. Nous sommes partie prenante de la dynamique de la culture de sûreté.

M. MAS, comment s'assure-t-on de la culture de sûreté de ses prestataires ?

Patrice MAS • Je suis en phase avec M. NAUDIN sur le rappel des formations à caractère obligatoire. **Nous avons également complété ce dispositif par des formations ou des sensibilisations à caractère optionnel pour les encadrants et les dirigeants d'entreprise.** Au-delà des formations des intervenants et des chargés de travaux, il faut porter ces exigences sur le terrain, les accompagner, les faire comprendre, et porter la culture sûreté, l'exigence de transparence et de qualité. **La ligne managériale a un rôle fondamental à jouer** et les formations SCN3 et 4 permettent aux managers d'être plus à l'écoute et dans l'accompagnement des salariés sur le terrain sur ces questions.

La culture sûreté doit être mesurée et objectivée, mais on ne peut pas dire si c'est plus ou moins présent chez les prestataires qu'à EDF. Néanmoins, ce volet est systématiquement abordé dans les évaluations, avant la qualification des entreprises prestataires et lors de toute intervention réalisée. Nous rédigeons des fiches d'évaluation des prestations qui alimentent ce système de qualification. **La culture sûreté est évaluée, non pas pour tel ou tel salarié, mais pour l'entreprise ou la partie de l'entreprise présente sur le CNPE.**

Dans beaucoup de secteurs, on parle de sous-traitance en cascade. Dans les installations nucléaires, jusqu'où va-t-on dans la sous-traitance ?

Patrice MAS • Depuis quelques années maintenant, ceci est encadré par la loi. **La réglementation impose de se limiter à deux niveaux de sous-traitance derrière le titulaire du contrat.** Mais nous n'avions pas attendu la loi pour s'interroger sur cette question, notamment avec l'ASN, au sein du Comité stratégique de la filière nucléaire (CSFN), qui a produit le cahier des charges social et comprenait déjà les orientations appliquées par les exploitants. Il y a un engagement fort de la part d'EDF.

Y a-t-il des règles spécifiques pour les chantiers internationaux en matière de sous-traitance ?

Patrice MAS • Là aussi, nous appliquons les lois et décrets. **L'entreprise doit déclarer ces salariés.** Par les contrôles d'accès de nos CNPE, nous identifions chaque fois qu'un salarié étranger accède à nos installations. Des consignes sont données au site pour vérifier que la loi est bien appliquée par l'entreprise en question.

Actuellement, **7 % de salariés étrangers accèdent à nos sites, dont seulement 2 % qui ne maîtrisent pas la langue française.** Au titre du cahier des charges social, ces derniers sont **accompagnés sur le chantier de gens maîtrisant les deux langues**, ne serait-ce que pour pouvoir suivre les consignes de sécurité en cas de nécessité.

Anne RUSSEL, dans les sites que vous suivez, jusqu'à quel niveau de sous-traitance va-t-on ? Quel est votre regard sur les niveaux de sous-traitance et de culture de sûreté ?

Anne RUSSEL • J'observe souvent des relations de partenariat à long terme avec des prestataires de rang 1 ou de rang 2, que ce soit chez NAVAL GROUP ou l'Andra. **Il y a une relation très proche entre le donneur d'ordre et le sous-traitant.**

La culture de sûreté dépend du type de prestataire. L'opérateur industriel de l'Andra sur le Centre de Stockage de l'Aube, ORANO, a déjà en interne une forte culture de sûreté et une grande connaissance du nucléaire. On peut considérer que sa culture de sûreté est égale voire supérieure à celle de l'Andra. Par ailleurs, un creusement peut être fait par une entreprise du BTP, qui n'a pas cette culture du nucléaire, mais qui a formé en interne les sous-traitants et s'assure qu'ils ont le niveau de compétence suffisant. De plus, les entreprises changent parfois et les salariés restent souvent les mêmes : ils connaissent les chantiers et les projets sur le long terme et peuvent transmettre cette expertise aux nouveaux arrivants.

Le titre de la table ronde laisse penser que les citoyens et les travailleurs ont un pouvoir d'agir similaire à celui des exploitants. Sur la sous-traitance, quel rôle ont les citoyens et les travailleurs en matière de sûreté et de sécurité nucléaire ?

De la salle • Il faudrait le demander aux citoyens et ils ne sont pas dans cette table ronde.

Stéphane BECHAUX • Il n'y en a pas autour de la table, mais nous sommes tous citoyens.

Thomas NAUDIN • Je voudrais apporter un éclairage sur les salariés qui travaillent sur ces installations. **Ces personnes habitent souvent le territoire, près de la centrale.** Leur famille dépend du niveau de sûreté auxquels ils contribuent. Ils en sont les témoins. De plus, ils ont une certaine connaissance leur permettant de comprendre ce qui se passe.

Nous sommes avant tout citoyens et ensuite, nous avons un métier, nous travaillons dans tel ou tel domaine. **Nous sommes citoyens, travailleurs, salariés, avec de la compétence, de l'expérience et un regard.** Je n'apprendrai à personne dans cette salle qu'il y a énormément de communication et de formalisation dans notre milieu : **nous faisons des analyses de risque avant d'agir.** Cela peut même être critiqué. Et quand nous sommes sur le point d'agir, nous appliquons des méthodologies communes notamment à l'aviation, des pratiques, comme la minute d'arrêt, le pré-job avant d'intervenir.

Nous sommes donc bien citoyens et nous ne touchons à rien sans analyser les conséquences potentielles sur la sûreté. Il s'agit de préserver l'homme et l'environnement. On est proche du risque, on sait bien le localiser et on rentre chez soi le soir près de la centrale. L'exploitant peut aussi expliquer toutes les barrières mises en place entre ce risque et les citoyens qui interviennent dans la centrale et vivent à côté de celle-ci.

***De la salle** • Tous les salariés n'habitent pas à proximité des centrales : on parle des « nomades du nucléaire ».*

Thomas NAUDIN • On les appelle « nomades », car ils bougent. **Lors des fortes charges d'activité, on se déplace à l'endroit où il y a de l'activité de maintenance à faire,** mais, le plus souvent, ces gens que nous connaissons comme collaborateurs, vivent près d'un site qui n'est peut-être pas en arrêt de tranche à ce moment. Quand ils interviennent sur un autre site, ils vivent peut-être dans un camping-car plutôt que dans un gîte ou un hôtel. **Pour bien connaître nos salariés, le plus souvent, leurs familles et leurs lieux de villégiature sont proches d'une centrale.** Ce sont des citoyens concernés par la sûreté.

M. CRESSY, une réaction sur ces questions ?

Jean-Paul CRESSY • La question de la culture de sécurité ou de sûreté que les salariés, les organisations syndicales et les citoyens doivent avoir, constitue une bonne colonne vertébrale. La question des conditions de travail et d'accueil des salariés concerne assez directement les organisations syndicales, les collectivités (les communes) qui accueillent : cela me paraît important, mais je ne pense pas que les citoyens doivent faire du super CHSCT, notamment dans une CLI.

En revanche, **il y a un intérêt pour le citoyen à la transparence globale et à l'évaluation de la culture de sécurité.** Tout à l'heure, nous parlions de l'addition des cultures de sécurité. La vraie question pour un site industriel à haut risque, une centrale nucléaire ou un site pétrochimique, est cette culture. Je crois qu'elle est en train d'émerger. Des travaux sont menés par l'ASN ou le COFSOH, mais aussi par l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI). L'enjeu n'est pas de mesurer la culture de sécurité, mais de l'apprécier.

Je suis persuadé, avec la CFDT, que **les citoyens doivent avoir un rôle dans l'évaluation de la culture de sécurité du site.** Quand on vit à côté, ce sont des questions tout à fait légitimes. Nous avons d'ailleurs fait une expérimentation très intéressante sur l'évaluation de la culture sécurité sur un site pétrochimique, associant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du

logement (DREAL), les mairies, la direction du travail, et les entreprises intervenantes qui étaient en permanence sur le site. Une expérimentation de ce genre pourrait être menée sur un site nucléaire. L'évaluation de la culture sécurité et donc de la sûreté du site est assez nouvelle.

M. QUINTIN, avez-vous quelque chose à ajouter sur le rôle des citoyens ?

Christophe QUINTIN • Je crois beaucoup à ce qui vient d'être dit : **le citoyen est en droit de demander des comptes sur le respect des exigences de sûreté** par la politique d'achat de l'industriel. Cela peut se faire directement ou par l'intermédiaire des CLI où l'exploitant peut venir présenter sa stratégie d'achat.

Concernant la culture sûreté des prestataires, j'ai fait une inspection de revue à Gravelines cette année. EDF évolue sur ses outils informatiques et des outils sont mis en place pour tracer les petits écarts trouvés sur le terrain. Ces applications sont ouvertes aux prestataires. C'est un indicateur intéressant, car on sait quelle personne a fait remonter l'écart. Nous avons observé cela avec attention à Gravelines. **La culture sûreté commence par l'attitude interrogative.** Quand on voit quelque chose qui ne va pas, il faut le faire remonter, même si ce n'est pas sur son chantier. Nous ne sommes pas encore au résultat souhaité : le nombre d'écarts remontés par les prestataires est plus faible que ce que remontent les agents EDF. **Il y a encore un effort à faire par les prestataires pour faire remonter de l'information qui ne concerne pas leur chantier**, une porte cassée ou une vanne qui fuit.

Une remarque porte sur ce thème : les travailleurs qui veulent témoigner de difficultés, de risques ou lancer des alertes sont mis sous pression par leur hiérarchie, voire mis au placard. Peuvent-ils vraiment être acteurs dans de telles conditions ? S'en donnent-ils le droit ? Comment faire remonter l'information et prend-on un risque si on le fait ?

Christophe QUINTIN • **L'ASN va très prochainement ouvrir une page pour les lanceurs d'alerte.** Nous avons envisagé un dispositif qui prévoit le respect de la loi Sapin, même si je ne le conseille pas à titre personnel : le lanceur d'alerte doit d'abord prévenir sa hiérarchie et s'il obtient un refus de la hiérarchie, il doit lui dire qu'il prévient les autorités et on lui dit qu'il ne sera pas licencié.

L'autre solution est d'utiliser ce portail et nous garantissons l'anonymat. **La fiche qui arrive est imprimée et aussitôt anonymisée.** Nous transformons le nom en numéro, puis nous traitons le dossier et l'alerte de façon appropriée.

Stéphane BECHAUX • Cela existe-t-il depuis longtemps ?

Christophe QUINTIN • C'est en cours, mais nous avons eu de petits soucis pour vérifier le respect des règles CNIL qui ont encore changé hier. Ce sera en ligne dans quelques semaines sur le site Internet de l'ASN, dans la rubrique « Nous contacter ».

Anne RUSSEL, la remontée des sous-traitants et leur capacité à ne pas seulement être un exécutant des ordres du donneur d'ordre jouent un rôle dans la chaîne de sûreté. Que pouvez-vous dire sur cette nécessaire remontée d'information ?

Anne RUSSEL • **Une vraie logique de transparence est mise en place pour qu'il y ait un maximum de remontées d'informations.** Les donneurs d'ordre demandent aux sous-traitants d'être de plus en plus proactifs, faire preuve d'initiatives, être acteurs de la sûreté et de la sécurité sur le site.

Cela passe par une forme de transparence : être d'accord sur les règles, être d'accord pour faire remonter les problèmes quand il y en a, être sûr que, lorsque les informations sont transmises, elles sont bien écoutées, enregistrées et prises en compte pour améliorer les choses.

Être proactif suppose de reconnaître un écart entre ce qui a été conçu et ce qui est mis en pratique. Un opérateur travaille souvent dans des conditions qui ne sont pas forcément optimales car la

conception n'est pas toujours parfaitement pensée ou évidente à mettre en place. Cela doit être reconnu, comme le fait que chacun fait de son mieux et que, s'il y a un problème, il doit être remonté. Il faut partir du principe qu'une conception n'est jamais parfaite et qu'il y a forcément de petits décalages quand la personne fait son travail. Il faut être capable de prendre l'initiative, de s'adapter aux situations imprévues, d'inventer et d'avoir le droit, la possibilité légale, de s'adapter et parfois de dévier de la règle par sécurité. **La sécurité industrielle n'est pas simplement la sécurité réglée, les normes, mais aussi la capacité à agir en situation face à des imprévus.**

M. NAUDIN, peut-on facilement faire remonter de l'information ? N'est-ce pas compliqué pour un prestataire de faire savoir qu'il a des difficultés, que le travail qu'on lui demande n'est pas simple ou qu'il a du mal à respecter les délais ou les normes ?

Thomas NAUDIN • Nous le devons. Des spécifications sont passées entre l'exploitant qui nous confie une prestation et nous qui la réalisons et nous sommes évalués dessus. Nous avons la mémoire longue : beaucoup de choses sont formalisées, capitalisées.

Comme l'a souligné M. QUINTIN, nous faisons également passer le message qu'il faut simplifier, de façon à **laisser encore plus de temps, de réflexion et de pugnacité au traitement de ces remontées d'écart et aux améliorations, au titre du retour d'expérience.** Simplifions et concentrons-nous sur cette communication indéniable entre tous les acteurs du nucléaire.

Je précise que **l'entreprise prestataire ne reçoit pas d'ordres de l'exploitant.** Nous avons un contrat et, si nous n'alimentons pas le retour d'expérience, ce contrat n'est pas honoré. Parfois nous faisons presque exprès de finir plus tôt que le jalon, pour qu'il y ait justement ce moment de communication, de retour d'expérience, que nous remontons, sous forme de transmission d'informations à l'exploitant qui est propriétaire des lieux. **Nous avons des choses à dire sur l'hygiène et la sécurité, des améliorations de la sécurité à proposer.** Il y a des échanges et de la matière. En simplifiant les choses d'un côté, nous pourrions consacrer encore plus de temps et avoir une meilleure sûreté dans les années à venir.

Monsieur CRESSY, souhaitez-vous ajouter un mot ?

Jean-Paul CRESSY • Il faut d'abord un véritable engagement du donneur d'ordre ou de l'utilisateur. Si je reviens sur mon expérience de secrétaire de CHSCT, dans les années 1980, nous discutons avec le responsable de l'entreprise, le directeur technique. Au moment des arrêts, on réunissait les entreprises extérieures pour leur expliquer comment bien faire les choses. Les « grandes messes » ne servent à rien. Nous avons travaillé sur cette question et organisé des groupes de travail avec les entreprises. **Nous avons demandé qu'il y ait un engagement de l'entreprise utilisatrice et qu'il n'y ait pas de sanction par rapport à la parole.**

Les remontées étaient faites. Beaucoup de choses se disaient sur les conditions d'intervention de chaque secteur, parce qu'on les faisait par profession. Ainsi, nous avons pu avancer sur l'amélioration des interfaces lors des chantiers. Tout le monde a à apporter, notamment les jeunes. Il y a une expérience et une connaissance réelles de la sécurité par les entreprises sous-traitantes ou intervenantes et leurs salariés. **La communication, c'est oser parler et oser écouter. Cela fait progresser très clairement la sécurité et produit un partage - et non pas une addition - de cultures.**

SESSION DE QUESTIONS

Jean-Claude AUTRET • *Je suis membre des CLI de Flamanville, de La Hague et du Centre de stockage de la Manche (CSM). Avez-vous des statistiques sur la part de la dose sous-traitée ?*

Patrice MAS • Le recours aux entreprises extérieures se fait essentiellement sur nos activités d'arrêt de tranche et de réalisation. **Ce personnel est un peu plus exposé aux risques dosimétriques.** Pour autant, il fait l'objet du même suivi médical que les salariés EDF - nous appliquons la réglementation en vigueur - et **les mêmes démarches de long terme qui ont réduit sensiblement, depuis au moins 15 ans, les dosimétries individuelles et collectives des salariés d'EDF et des prestataires.**

Jean-Claude AUTRET • *Un groupement d'entreprises partenaires est-il considéré comme un niveau de sous-traitance ? Prenez-vous en compte les hiérarchies des entreprises partenaires ?*

Stéphane BECHAUX • *Sur les niveaux de sous-traitance, il y a aussi une question sur la manière de calculer les rangs 1 et 2.*

Patrice MAS • **La constitution d'un groupement d'entreprises ne conduit pas à considérer qu'il y a sous-traitance.** Un groupement d'entreprises consiste en deux ou trois entreprises, rarement plus, qui s'associent pour répondre à un appel d'offres sur des objets pour lesquels une seule de ces entreprises n'a pas la compétence pour ce faire.

Par exemple, un travail sur un gros équipement du réacteur nécessite de monter un échafaudage. Nous pouvons être amenés à souhaiter une prestation « clé en main ». Soit le titulaire du travail sur l'équipement sous-traite au prestataire spécialisé en échafaudage calorifuge, soit il privilégie le montage en groupement. Chacun est alors responsable de sa partie de la prestation globale. **Une entité juridique se crée pour la durée du contrat et nous passons une commande au groupement d'entreprises. L'un des deux acteurs est mandataire et sera notre interface. Dans ce cas, il n'y a pas de relation de sous-traitance.** Ils sont responsables de ce qu'ils ont à réaliser, alors que dans un schéma de titulaire/sous-traitant, la responsabilité revient exclusivement au titulaire.

Gilles REYNAUD, Association « Ma zone contrôlée » • *Je suis salarié et sous-traitant de la filière nucléaire et je regrette de ne pas voir le CEA ou ORANO, qui sous-traitent un nombre important d'activités. Nous revendiquons l'instauration d'une convention collective et d'un statut plancher pour les travailleurs sous-traités, car le dumping social produit du nucléaire low cost. Vous aurez demain la visite au siège d'EDF des salariés de WESTINGHOUSE, qui réalise des contrôles sur des éléments très importants pour la sûreté. Je vous demande d'écouter ce qu'ils ont à vous dire, car leurs conditions de travail sont aujourd'hui inacceptables.*

Christophe QUINTIN • Le rapport de la commission d'enquête parlementaire comporte une suggestion concernant la création d'une convention collective.

Patrice MAS • Je fais partie du comité de direction qui recevra les salariés de WESTINGHOUSE demain et j'écouterai avec attention ce qu'ils ont à dire à la direction d'EDF.

Sur le *low cost*, je ne partage pas votre point de vue. Nous nous assurons que nous n'achetons pas des prestations à « vil prix ». Les conséquences potentielles peuvent être sociales et également toucher à la qualité du service rendu. **L'enjeu que je porte à la Direction du Parc sur le volet politique industrielle est que nous soyons associés à des prestataires extérieurs dans la durée,** avec leur savoir-faire, qu'ils aient envie d'investir dans nos métiers et de nous accompagner.

Pour ce faire, nous attendons la qualité au juste prix, pour ne pas surpayer ce qui n'a pas lieu de l'être, mais payer suffisamment pour que l'on puisse respecter les conditions sociales et avoir l'assurance que l'entreprise, sera encore avec nous dans 10 ou 20 ans : elle doit y trouver son compte.

Manon BESNARD, WISE-Paris • M. MAS, pour les soudures de l'EPR, le prix que vous aviez évalué pour des exigences qualité renforcées est sûrement supérieur à l'offre qui vous a été faite pour des qualités standard. Comment se fait-il que vous n'ayez pas écarté cette offre ? Le prix aurait dû être une alerte.

Patrice MAS • Je vais vous décevoir, mais je ne suis pas compétent pour répondre sur les achats sur Flamanville 3.

Christophe QUINTIN • Ce que nous avons compris de cette affaire, c'est que l'exigence d'avoir une surcouche sur ces soudures n'est pas descendue vers le sous-traitant. Si ce n'est pas descendu vers le sous-traitant, c'est que celui qui a émis la commande n'avait pas cela en tête non plus. Je ne sais pas à quel prix cela a été négocié, mais **je ne pense pas que ce type d'alerte aurait permis de piéger le problème, car celui qui a émis la commande n'avait pas conscience qu'il y avait une exigence supérieure.**

Joël GUERRY, CLI du Bugey et association « Sortir du nucléaire Bugey » • À Bugey 3, un réacteur comporte 135 irrégularités Creusot-Forge, dont 94 non-respects des normes. EDF ne nous envoie que des documents caviardés et la Commission d'accès aux documents administratifs a considéré qu'ils le sont abusivement. Nous allons faire une concertation publique pour les VD4, mais, si EDF n'envoie pas les documents, cette concertation est totalement « bidon ».

Par ailleurs, le titre de la table ronde inclut le terme « citoyen ». Les CLI représentent une certaine pluralité et regroupent plutôt des gens critiques par rapport au nucléaire : les tables rondes de cette conférence devraient inclure des représentants de ces associations.

Christophe QUINTIN • Je suis également adhérent de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature).

Olivier LAMARRE (EDF) • Je ne connais pas dans le détail les sujets concernant l'EPR, mais je peux vous répondre sur les irrégularités de Creusot-Forge. Nous sommes venus présenter avec FRAMATOME ce sujet devant le HCTISN - M. DELALONDE était présent - et je suis intervenu pour expliquer les détails et répondre aux questions posées. Nous avons présenté ce sujet dans toutes les CLI et, j'imagine, également dans la vôtre. Nous en avons donné la consigne à toutes nos centrales. Chaque fois qu'une personne ou une association demande les dossiers, nous les transmettons. L'ensemble des dossiers pour toutes nos centrales représente plusieurs millions de pages.

Vous parlez de « caviardage » : en effet, **nous ne mettons pas à disposition ce qui relève du secret professionnel, technique ou commercial de l'exploitant.** Dans notre monde industriel, beaucoup seraient ravis d'obtenir certaines formules ou calculs. Nous vous transmettons des documents expurgés, mais nous répondons à toutes les questions. L'ASN nous a demandé d'étendre la revue qualité à l'ensemble des sites qui fabriquent des éléments autour du Creusot. Nous continuons à instruire ce dossier. **Des millions de pages sont instruites en toute transparence.** Sur le site www.edf.fr, nous mettons tout dans le détail, réacteur par réacteur.

Michel GUERITTE • J'ai lancé une alerte en 2006, car j'avais mesuré qu'il y avait trop de pathologies autour du site nucléaire de stockage de Soulaines. Santé Publique France a confirmé une étude de l'InVS en 2010 montrant un excès de 28 % de cancers du poumon autour de Soulaines. Personne ne s'intéresse au fait qu'il y a 1 à 3 cancers par maison dans les villages autour de Soulaines. C'est une des premières enquêtes épidémiologiques en France, où l'on découvre un problème réel et tout le monde se tait : je voudrais que cela cesse. Quand on est lanceur d'alerte, comment soulever un problème épidémiologique sur une zone autour d'une centrale ? Quelle est la bonne démarche pour faire connaître son inquiétude sur un sujet de sûreté nucléaire ?

Christophe QUINTIN • C'est notre métier à l'ASN de recevoir ce type d'alerte. Nous avons bien vu cette étude, dont les résultats sont intéressants et parfois surprenants. Ces sujets sont compliqués, car on sait rarement passer de l'observation d'une surincidence de cancer à une détermination de la cause. En tout cas, ces études arrivent chez nous car elles concernent l'environnement d'une station nucléaire et nous les entrons dans nos analyses. **Si vous avez des doutes, vous pouvez passer par la préfecture ou par votre CLI, qui nous transmettront l'information.** Nous intégrons ces informations dans nos méthodes de travail pour la suite.

COMMENT REpondre AU DEFI DU CHANGEMENT D'ECHELLE DES CLI ?

Sabine GERMAIN • L'extension des plans particuliers d'intervention (PPI) de 10 à 20 kilomètres est un changement d'échelle pour les CLI. Sur votre territoire, vous vous appropriez ce nouveau cadre réglementaire. D'une manière générale, les changements réglementaires sont vécus comme des contraintes. Dans le cas présent, ils peuvent aussi être l'occasion de repenser la place des CLI sur leur territoire et leur pratique du dialogue avec les parties prenantes locales.

Nous avons décidé de vous donner la parole. Sept CLI témoigneront de la façon dont elles s'y prennent pour toucher les élus sur le nouveau périmètre de 20 kilomètres, mobiliser la presse et les relais locaux, aller à la rencontre du grand public, tous âges et appartenances socioprofessionnelles confondues, et monter en compétences afin de mieux animer et dynamiser le débat public.

Avant d'ouvrir cette séquence de témoignages, je propose un point réglementaire sur le projet de décret relatif aux INB avec Élisabeth BLATON, puis Rémi LAFFIN vous présentera le calendrier de l'extension des PPI.

Contexte

Projet de décret relatif aux INB et à la transparence en matière nucléaire : les dispositions concernant les CLI

Élisabeth BLATON, vous êtes adjointe au chef de la Mission sûreté nucléaire et radioprotection (MSNR) du service des risques technologiques à la direction générale prévention des risques du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Où en est le projet de décret et en quoi implique-t-il particulièrement les CLI ?

Élisabeth BLATON • Le projet de décret en cours d'élaboration vise à compléter la partie réglementaire du Code de l'environnement par des dispositions relatives aux installations nucléaires de base et à la transparence en matière nucléaire. Il codifiera des décrets déjà actuellement en vigueur et déclinera des dispositions législatives.

Ce projet de décret vise d'abord à codifier huit décrets dans la partie réglementaire du Code de l'environnement et à décliner plusieurs dispositions législatives. **Parmi les décrets codifiés, celui qui vous intéresse plus particulièrement est le décret du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information.** Les autres concernent les installations nucléaires de base, notamment le décret qui régit les principales procédures relatives aux INB depuis leur conception jusqu'à leur création : les demandes d'autorisation de création, d'autorisation de mise en service, de modifications d'installations nucléaires de base ainsi que les procédures liées à leur mise à l'arrêt définitif ou leur démantèlement.

Deux autres décrets concernent le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), sa composition et son fonctionnement. Les autres décrets codifiés sont relatifs à

l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), à la mise à disposition de fonctionnaires de l'État auprès de l'ASN et aux modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire.

Comme indiqué, ce projet de décret vise donc à compléter la partie réglementaire du Code de l'environnement.

Il complète le titre II du livre premier du Code de l'environnement, qui porte sur l'information et la participation des citoyens, **en créant trois nouvelles sections dans le chapitre V, dont l'une concernera les CLI instituées auprès des INB.** C'est dans cette section que seront codifiées les dispositions du décret du 12 mars 2008. La section XI concerne le droit à l'information et à la transparence en matière nucléaire. C'est dans cette section que l'on retrouvera notamment l'obligation des exploitants nucléaires d'établir un rapport annuel et de le transmettre à l'ASN. La section XIII sera relative au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).

Les autres chapitres qui vont être complétés par ce projet de décret se trouvent au titre IX du livre V de la partie réglementaire. Ce sont les chapitres II et III qui portent sur l'ASN et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et sur les procédures applicables aux INB. Le chapitre II va notamment être complété par des dispositions relatives au fonctionnement, aux attributions de l'ASN et au fonctionnement de la commission des sanctions de l'ASN, qui a été créée par l'ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 **portant diverses dispositions en matière nucléaire** et n'est pas actuellement encore établie. Cette commission sera établie à la publication de ce décret. Le chapitre III porte sur les procédures relatives aux INB : on y retrouve la majorité des dispositions du décret « Procédures ».

Ce projet vise à codifier des décrets en vigueur, mais aussi à décliner de nouvelles dispositions législatives. En ce qui concerne les CLI, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a notamment prévu que **la composition des CLI soit élargie pour inclure des membres issus des États étrangers, si le site se trouve dans un département frontalier. Cette loi a également prévu l'organisation, au moins une fois par un an, d'une réunion publique ouverte à tous.**

D'autres dispositions sont prévues pour décliner notamment l'ordonnance du 10 février 2016 précédemment évoquée, pour définir le fonctionnement de la Commission des sanctions de l'ASN, fixer les modalités de procédures qui donnent lieu au prononcé d'amendes administratives et pour fixer des exigences supplémentaires pour les INB qui relèveraient de la Directive Seveso 3, au regard des substances dangereuses autres que radioactives mises en œuvre dans ces installations ou qui relèveraient de la directive relative aux émissions industrielles de 2010.

Par ailleurs, la codification des décrets en vigueur ne se fera pas à droit constant : certaines dispositions, notamment celles relatives aux procédures applicables aux INB, seront actualisées pour articuler ces procédures avec les nouvelles règles de l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes. Cela fait notamment suite à une ordonnance du 3 août 2016 qui porte réforme de la participation du public et de la transparence dans le cadre des procédures relatives aux projets, plans et programmes.

Ce projet de texte a fait l'objet de plusieurs consultations au dernier trimestre 2017 et au premier semestre 2018, notamment une consultation des fédérations professionnelles, des ONG, des administrations. Dans le cadre de cette consultation, l'ANCCLI a demandé une clarification des dispositions relatives à l'organisation d'une réunion publique annuelle par la CLI.

Une consultation du public a eu lieu en fin d'année dernière et une cinquantaine de commentaires ont été émis, en majorité par les principaux exploitants nucléaires. Les autres ont été émis en grande partie par des membres de CLI et portaient notamment sur la composition et le fonctionnement des CLI. Des demandes de clarification ont été formulées sur la possibilité de

suppléance des membres et les modalités d'organisation de la réunion publique annuelle. Des remarques ont été faites également sur la consultation des CLI dans le cadre des procédures relatives aux INB.

Le texte est toujours à l'état de projet mais des évolutions ont été apportées suite aux consultations. **Des clarifications ont porté sur la possibilité donnée aux représentants des agences régionales de la santé d'assister aux séances des CLI.** Cette possibilité était prévue par des dispositions législatives mais ne se retrouvait pas dans le décret réglementaire. Le projet de texte a été modifié pour prendre en compte cette possibilité.

Concernant l'organisation d'une réunion publique annuelle de la CLI, le décret en vigueur du 12 mars 2008 prévoit que chaque CLI doit organiser deux réunions plénières par an. Cette disposition sera reprise dans la partie réglementaire du code de l'environnement. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit en complément que la CLI doit organiser une réunion publique ouverte à tous. Le projet de décret a été rédigé de façon que la réunion publique ouverte à tous puisse correspondre à l'une des deux réunions plénières, mais ce n'est pas une obligation, elle peut également être dissociée des deux réunions plénières annuelles.

Des modifications ont été apportées sur les procédures relatives aux INB soumises à enquête publique. Un certain nombre de CLI avait fait des remarques sur le temps insuffisant dont elles disposaient pour émettre un avis sur un dossier soumis à enquête publique. Cette demande a été prise en considération : **le projet prévoit que les CLI soient destinataires du dossier en amont de l'enquête publique pour information et qu'une consultation officielle de leur avis soit faite en parallèle de l'enquête publique pour leur laisser plus de temps pour prendre connaissance du contenu des dossiers.**

Des clarifications ont été apportées sur **les procédures individuelles relatives aux INB, notamment le contenu des dossiers.** Le projet de texte prévoit que les présentations des capacités financières et techniques des exploitants soient désormais incluses dans le dossier soumis à enquête publique.

Ce projet de texte a donc fait l'objet de consultations de différentes parties prenantes ainsi que d'une consultation du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), qui examine les projets de texte au regard des nouvelles contraintes pour les collectivités territoriales. S'agissant d'un projet sur la sûreté nucléaire, il a également été examiné par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) et par l'Autorité de sûreté nucléaire. Ce projet a été élaboré dès l'origine en lien très étroit avec l'ASN, puis une consultation officielle de l'ASN a été faite au deuxième trimestre 2018.

Ces instances ont émis un avis favorable au projet de décret, qui a donc été transmis le mois dernier au Conseil d'État et doit faire l'objet d'un examen imminent. Je ne peux donc pas vous donner plus de détails à ce jour sur les dispositions prévues, étant donné que leur contenu pourrait encore évoluer.

Le public pourra-t-il s'exprimer lors des réunions publiques ?

Élisabeth BLATON • Dès lors qu'il s'agit d'une réunion publique, l'information est tournée vers le public et on doit répondre à ses attentes et à ses questionnements. Néanmoins, **le projet de texte n'entre pas dans le détail du fonctionnement de ces réunions ou de leur organisation qui appartient aux CLI.**

Pourquoi les ICPE nucléaires contrôlées par les directions régionales de l'environnement sont-elles toujours exclues de l'information des CLI dans ce décret ?

Élisabeth BLATON • La CLI instituée autour d'une INB est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités de l'installation nucléaire de base sur le public et sur l'environnement, y compris l'impact des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) situées dans le périmètre de l'installation nucléaire de base. Par ailleurs, une commission locale d'information commune peut être instituée autour de plusieurs installations nucléaires de base proches.

Le Code de l'environnement prévoit également l'institution de commissions de suivi de site autour de certaines ICPE. Il s'agit notamment d'installations à risque de type SEVESO ou d'installations de gestion des déchets telles que des centres de stockage de déchets non dangereux ou dangereux ou d'incinérateurs d'ordures ménagères. Dès lors qu'elles ne rentrent pas dans ces catégories, elles ne sont pas soumises à l'obligation systématique d'institution d'une CLI, mais **le préfet peut décider d'instituer une CLI s'il y a un intérêt local à le faire.**

Qui contrôle ce décret ? Ce texte est-il débattu à l'Assemblée nationale ou au Sénat pour vérifier si l'esprit de la loi est respecté ? Pourquoi passe-t-il en Conseil d'État ?

Élisabeth BLATON • Le rôle du Conseil d'État est de vérifier la pertinence juridique de ce projet de texte.

Le décret précisera-t-il la composition des CLI suite à l'extension des PPI ? Y aura-t-il un représentant par commune ou par intercommunalité ou un mélange des deux ?

Élisabeth BLATON • Le décret du 12 mars 2008, qui sera codifié dans la partie réglementaire du Code de l'environnement prévoit que le préfet notifie au président du conseil départemental toute modification de la zone d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI) relatif à l'installation. Le président du conseil départemental procède ensuite si nécessaire à l'adaptation de la CLI en conséquence. Ces dispositions seront reprises à droit constant dans la partie réglementaire du code de l'environnement. **Le Conseil départemental devra juger de la façon de recomposer la CLI suite à l'extension des PPI. Les collectivités territoriales et les conseils municipaux peuvent être représentés de manière directe ou de manière indirecte, via des groupements de communes.**

Représentation des organismes syndicaux dans les CLI transfrontalières

Joël DUJEU • Je suis membre de la CLI de Chooz, frontalière avec la Belgique et vice-président de l'ANCCLI pour le collège des organisations syndicales. Avec certains collègues, à l'initiative de l'ANCCLI, nous avons constitué **un groupe de travail sur les CLI transfrontalières** et nous avons entendu que nous pouvions apporter quelques suggestions.

Lorsqu'une CLI est située sur un territoire frontalier, il est possible d'obtenir des représentants du pays frontalier. En l'état actuel, on reprend la représentation et la composition des CLI et de l'ANCCLI : un représentant élu, un représentant d'association et un représentant du collège des experts. **On a oublié dans la composition le représentant des organisations syndicales de salariés.**

Nous sommes intervenus lors de deux rencontres nationales, auprès de l'ANCCLI et de l'ASN, pour réintégrer les syndicats. **Nous demandons que soient réintégrés dans la composition des CLI frontalières des « représentants étrangers » et un représentant syndical.** Les organisations syndicales font partie de la société civile. Nous en sommes représentants dans les CLI et dans l'ANCCLI. Le Livre blanc de l'Union européenne dispose que, dans la représentation de la société civile, les organisations syndicales ont toute leur place. Il s'agit donc d'un élément d'incompréhension pour nous et nous demandons un complément au décret. L'organisation confédérée CFDT est intervenue plusieurs fois de façon officielle et dans les règles des procédures et protocoles. Au nom de l'ensemble des organisations syndicales, je suis étonné que l'on n'ait pas évoqué ces interventions. Jusqu'à

maintenant, dans les CLI et dans l'ANCCLI, on marchait sur quatre jambes : vous avez amputé la représentation et nous demandons que ce soit rectifié.

Élisabeth BLATON • La composition des CLI prévoit des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises qui exploitent les INB ou les entreprises extérieures intervenant dans les INB. **Dans le cadre de l'élargissement de la composition des CLI aux représentants d'Etats étrangers, il n'est pas prévu d'inclure des représentants des organisations syndicales d'entreprises étrangères. En revanche, la loi prévoit des représentants d'organisations syndicales qui sont salariés au sein des INB ou des entreprises extérieures qui interviennent dans les INB.** Nous avons établi ce projet de texte en accord avec la loi sur ce sujet.

Joël DUJEU • À partir du moment où on accepte que les représentants, les experts, les habitants et les associations frontalières participent aux travaux de la CLI en tant que représentants étrangers, **je ne vois pas d'argument qui justifie qu'on n'accepte pas les organisations syndicales.** Par ailleurs, il faudrait travailler comme salarié d'une entreprise pour être « un bon représentant » d'une organisation syndicale dans les CLI. **Les organisations syndicales désignent, suivant les circonstances, des syndicalistes salariés de l'entreprise ou affiliés à son organisation.**

Élisabeth BLATON • Le Conseil d'État examinera la façon dont cette disposition législative a été proposée dans le projet de texte et s'il y a lieu de l'amender.

Extension des PPI : cartographie et calendrier

Rémi LAFFIN, Mission nationale d'appui à la gestion du risque nucléaire, Ministère de l'Intérieur

Après le triple événement qu'a subi le Japon en mars 2011, le gouvernement français a décidé de se doter d'un **plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur**, diffusé en février 2014. **Pour appuyer l'action territoriale, il a été décidé de décliner ce plan au niveau territorial.** La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a diffusé un guide de déclinaison sur l'ensemble des départements français et des zones de défense en octobre 2014. **Un travail interministériel de réflexion a été mené sur ce plan à droit constant et sur l'évolution de la doctrine des PPI**, qui a conduit à proposer au gouvernement dans un premier temps une évolution de la doctrine sur les PPI concernant les CNPE exploitées par EDF.

Le gouvernement a donné son accord et un guide de rédaction des PPI a été diffusé à la fois aux préfetures, aux CNPE, à l'ANCCLI et, sous couvert de l'ANCCLI, à l'ensemble des CLI. Je pense que toutes les personnes présentes dans cette salle ont eu accès à ce document. Je voudrais rappeler les **six points importants d'évolution de cette réforme.**

- La réaffirmation de **l'intérêt de la phase réflexe, qui est une mise à l'abri sur 2 kilomètres.** Elle concerne les accidents à cinétique rapide et rejet court.
- **La phase immédiate d'évacuation sur 5 kilomètres,** qui est le point le plus important de la réponse. Ces deux phases sont forfaitaires, ce qui permet une meilleure réactivité des pouvoirs publics.
- **La troisième phase est concertée.** Il n'y a pas de périmètre car elle dépendra de l'expertise.
- **L'interdiction de consommation dès la phase d'urgence.**
- **Le préfet doit prendre en compte de façon importante le contexte local.**
- **L'ensemble du PPI passe désormais de 10 à 20 kilomètres.**

Ce passage vise une meilleure information des populations autour de chaque CNPE, une meilleure préparation des communes, notamment au travers des plans communaux de sauvegarde, et la distribution préventive de comprimés d'iode sur 20 kilomètres autour des CNPE. Au-delà du PPI, une stratégie de réponse est prévue sur l'ensemble du territoire, avec notamment la déclinaison zonale et départementale et les plans départementaux ORSEC iode.

Le calendrier d'évolution de l'écriture de ces PPI comprend trois phases.

- La rédaction des PPI : un grand nombre a déjà été rédigé.
- La plupart d'entre eux sont dans la phase de consultation du public.
- À l'audition parlementaire du mois de juin dernier, j'avais donné le chiffre de 13 PPI signés d'ici la fin de l'année. Depuis les derniers points avec la préfecture, nous arrivons à 6 PPI signés d'ici fin 2018, une dizaine au premier trimestre 2019, et les trois derniers au deuxième trimestre 2019. À la fin du premier semestre 2019, la totalité des PPI devrait être signée, ce chiffre restant prévisionnel.

La campagne de pré distribution d'iode a concerné la population autour des CNPE sur un rayon de 10 km, soit un million de personnes. Environ 250 pharmacies ont participé à la distribution de comprimés d'iode dans la campagne 2016-2017. **Concernant 2019, il est prévu une campagne de communication, d'information et de distribution de comprimés d'iode qui concernera environ 2 millions de personnes et un peu plus de 500 pharmacies.**

Enfin, pour accompagner cette réforme des PPI, **il est important que chacune des communes se dote d'un plan communal de sauvegarde (PCS).** Dans les dix kilomètres, il y a 500 communes, on peut donc espérer avoir 500 PCS, mais nous n'en sommes pas encore là. **De 10 à 20 km, il y a environ 1 000 communes et nous attendons donc 1 000 PCS.**

Dans la salle • On ne peut pas passer de 250 à 500 en quadruplant la surface. Il y a un problème.

Rémi LAFFIN • Quand on multiplie par deux le rayon, on multiplie par quatre la surface, mais on ne multiplie pas tout à fait par quatre la population.

Plusieurs questions sont arrivées sur les PPI.

Si une commune est dans le périmètre de deux CLI prévoyant des procédures différentes, y a-t-il une obligation de mettre en ligne le PPI ?

Rémi LAFFIN • L'idée est de mettre en ligne au moins les plaquettes d'information sur les PPI. N'étant pas juriste, je ne sais pas si un écart de fonctionnement d'une CLI peut conduire à des difficultés.

Est-il normal que des communes dont une partie du territoire est à moins de 20 km soient exclues du périmètre ?

Rémi LAFFIN • Le principe a été, à peu près dans toutes les préfectures, de faire du tout ou rien, c'est-à-dire de prendre une commune dans son entier. Les communes frontalières autour des 20 km de rayon ont été consultées et la plupart des préfets ont reçu un oui ou un non : « nous voulons être à l'intérieur ou pas du PPI ». Il y a un certain nombre d'exceptions. Par exemple, en Gironde, une commune qui fait 25 kilomètres de long.

Les PPI définitifs signés seront-ils accessibles au public ? Seront-ils mis en ligne, par exemple ?

Rémi LAFFIN • Comme vous le savez, un PPI contient une partie réservée, avec des numéros d'urgence et des informations confidentielles, et une partie accessible au public. **Toute la partie publique a été mise en consultation ou le sera pour les derniers PPI.**

Vous avez parlé des PPI autour des CNPE. Que va-t-il se passer pour les autres INB, CEA, ORANO, l'Andra ?

Rémi LAFFIN • Un travail a démarré depuis deux ans. Il est assez facile de travailler avec 19 CNPE identiques, qui ont les mêmes types d'installation. **Il est beaucoup plus compliqué de travailler avec des laboratoires et usines qui sont dans des situations géographiques très différentes, certaines à la campagne, d'autres presque en pleine ville.** Des discussions importantes sont en cours avec l'ASN, les ministères et les experts, de façon à s'approprier le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et à prendre en compte les contraintes opérationnelles du préfet. Celui-ci a besoin que l'on réagisse avec un certain délai, d'avoir une certaine fiabilité des données et des paramètres. **En fonction des discussions en cours, il pourrait y avoir un certain nombre de catégories pour classer les laboratoires et les usines.**

Un des éléments du PPI est la distribution d'iode : que va-t-il se passer pour les centaines d'autres radioéléments dispersés ?

Rémi LAFFIN • **En première urgence, le radioélément le plus important est l'iode**, qui a aussi l'avantage de disparaître au bout de trois mois avec une période radioactive de huit jours. Ensuite, certains césiums ont des durées de radioactivité beaucoup plus longue. **Tout un ensemble de produits pharmaceutiques sont plutôt à utiliser en milieu hospitalier.**

Pour la consultation du public et des associations, quel est le rôle du Conseil départemental ?

Rémi LAFFIN • Concernant la campagne de distribution d'iode, nous avons créé un comité de pilotage national, comme pour la campagne 2016-2017, qui s'est réuni en juin dernier. M. le Président DELALONDE était présent, l'ASN, la Direction générale de la santé, l'Éducation nationale y participent également, puisque les jeunes sont prioritairement concernés. **Le prestataire de communication** sera présenté lors du prochain comité de pilotage le 30 novembre. Nous définirons avec lui la stratégie de communication.

C'est un peu plus compliqué que la première campagne. D'abord, **cela touche au moins 2 millions de personnes et surtout, les PPI ne vont pas être signés au même moment.** Nous ne pouvons pas en janvier lancer une campagne de communication sur un périmètre que nous ne connaissons pas. Va-t-on décider de procéder en plusieurs vagues ? Cela fera partie des discussions du comité de pilotage.

La nouvelle composition de la CLI faisant suite à l'élargissement du PPI doit-elle être soumise pour avis préalable à la préfecture ?

Élisabeth BLATON • Oui, la modification des compétences d'une CLI et sa composition sont décidées après consultation du préfet, de l'ASN et des communes représentées dans la commission.

Sur quelle base scientifique est basée l'extension de la zone des PPI de 10 à 20 km ?

Rémi LAFFIN • Elle est basée sur un grand nombre de paramètres : notamment, à Fukushima, dans la phase d'urgence, le plus grand périmètre ou rayon d'évacuation a été de 20 km. De plus, les recommandations HERCA/WENRA, celles du régulateur japonais NRAse situaient autour de 20 km et celles de l'AIEA proposent une fourchette entre 15 et 30 km. Par ailleurs le ministère de l'Environnement s'était exprimé à l'Assemblée nationale en annonçant la distance de 20 km

Y a-t-il une explication purement scientifique ? **C'est un ensemble de retours d'expérience nationaux et internationaux qui a conduit à cette valeur.** À mon avis, c'est une bonne chose. Au-delà des 20 km, il y a surtout une déclinaison territoriale sur l'ensemble des départements et des zones de défense. Nous avons donc bien une stratégie nationale.

De la salle • Les communes qui avaient une partie de territoire à l'intérieur du cercle de 10 km étaient incluses dans les PPI. Avec le passage à 20 km, il semble que la logique soit inversée : les communes qui ne sont pas entièrement dans les 20 km sont exclues du PPI. Une petite ville de ma circonscription de Civaux, située à moins de 20 km, ne fait pas partie du PPI car une partie des champs n'est pas dans le PPI. Trouvez-vous cela normal ?

Rémi LAFFIN • Le cinquième point de cette réforme est de faire attention au contexte local. **Nous avons donné un certain nombre de conseils aux préfets qui ont tranché dans leur département.** De 15 à 25 km, on est un peu à la marge. Ensuite, en dehors de l'iode, quelle est la différence entre une commune intégrée et une commune non intégrée ? **La DGSCGC ne peut que pousser les 36 000 communes de France à avoir un plan communal de sauvegarde et l'ensemble des préfetures et des CNPE à mettre sur leur site Internet des informations sur le risque nucléaire.** J'avais compris que les communes avaient toutes été consultées lorsqu'elles étaient autour du rayon.

Rémi LAFFIN • L'écriture du guide a été transmise par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, avec un certain nombre de préconisations, puis nous allons donner des conseils dans les territoires. M. STRZODA avait donné le conseil de consulter les communes. Il peut y avoir des contre-exemples, mais à mon avis, c'est marginal.

De la salle • Les mesures que vous proposez généreront des frais de fonctionnement pour les départements : quels moyens l'État compte-t-il mettre à leur disposition ?

Rémi LAFFIN • Nous avons été saisis de nombreux courriers de la part de présidents de conseils départementaux à ce sujet. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse.

Joël DUJEU • Je suis membre d'une CLI frontalière à Chooz et la consultation publique a été circonscrite au seul territoire français. Dans le nouveau périmètre, la population française représente 32 000 personnes et la population belge 120 000. Nous avons communiqué sur le projet de PPI côté Français mais aucune information n'a circulé côté belge, alors qu'ils sont aussi dans ce rayon. Comment progresser à ce niveau ?

Rémi LAFFIN • Il y a des relations bilatérales entre le préfet des Ardennes et ses homologues belges, mais il est un peu difficile d'envoyer un préfet des Ardennes en Belgique pour des réunions publiques.

Dans la salle – Et le sens du vent ?

Rémi LAFFIN • Cela fait partie des choses importantes : sur les actions réflexes et immédiates, les deux premières actions sont forfaitaires et sont sur 360°, ce qui permet de ne pas avoir à réfléchir pendant des heures sur la décision à prendre. Ainsi, **même s'il n'y a eu aucun rejet vers l'endroit où vous êtes, on prend la précaution d'évacuer ou de mettre à l'abri des gens qui n'auraient pas eu besoin de l'être.**

[VIDEO « JULIE ET MARTIN »]

Sabine GERMAIN •

Nous passons à une vidéo pédagogique sur les comportements citoyens face aux risques. C'est une vidéo simple et ludique. C'est une bonne entrée en matière pour réfléchir au rôle et aux missions des CLI. [Vidéo]

Rôles et missions des CLI : témoignages

- **MONTER EN COMPETENCE POUR CONTRIBUER AUX DEBATS PUBLICS (CLI DE LA DROME)**

Patrick ROYANNEZ, vous représentez la CLI de la Drôme : comment avez-vous organisé une montée en compétence pour mieux contribuer au débat public ?

Patrick ROYANNEZ, CLI de la Drôme •

Dans la Drôme, la petite CLI de Romans-sur-Isère représente 34 personnes et la plus importante, la CLIGEET, qui est l'une des plus anciennes de France - depuis 1983 - représente 68 membres. Ce que nous a annoncé le ministère ne nous rassure pas car on ne sait pas précisément qui va définir les représentants de CLI et quels seront ses représentants

Pour nous, la CLI a des missions très claires. C'est un lieu qui n'est ni pour, ni contre le nucléaire : notre but principal est la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'impact des activités nucléaires sur la population. Les règles de fonctionnement que nous avons établies dans les CLI de la Drôme sont l'écoute, la sérénité. Nous essayons de nous parler, malgré nos divergences.

Nous présentons cela comme deux chefs d'orchestre, le président de CLI et le chargé de mission. Dans un orchestre philharmonique, le chef d'orchestre et les musiciens ont la même partition et les mêmes compétences. Dans une CLI, certains joueront du jazz, d'autres du rock, d'autres du baroque. Il faut associer tout cela.

Pour travailler avec nos différences et obtenir des compétences, nous menons une liste d'actions, nous avons des soutiens importants, l'ANCCLI, l'ASN, l'IRSN, et l'écoute des opérateurs.

Nous travaillons vers la population, grâce surtout aux groupes de travail qui sont solides. Un groupe de travail se fait sur le long terme, avec des visites de terrain, des échanges au sein du groupe, l'appui sur des professionnels. Par exemple, pour le démantèlement d'une INB, je n'ai pas toutes les compétences techniques pour analyser les 10 000 pages que nous fournit l'opérateur. Il faut échanger et travailler ensemble.

Cette diversité entre les profils techniques et non techniques, les pour et les contre, nous permet justement de construire le plus grand multiplicateur commun, sur lequel nous arrivons à nous entendre et que nous pouvons traduire auprès de la population. La vulgarisation n'est pas la simplification : il s'agit de traduire en commun ce que nous voulons dire sur la situation du nucléaire. Le but de l'opération n'est pas de persuader l'autre, mais de parvenir à travailler sur la sûreté, à traduire, à l'image du dessin animé, cette sûreté auprès de la population et à en donner les éléments.

- **IMPLIQUER LES ÉLUS DES 20 KM AUTOUR DE LA CENTRALE (CLIN DU BLAYAIS, CLIN DE PALUEL PENLY)**

Florion GUILLAUD, vous vous êtes appliqués à impliquer les élus dans le périmètre de 20 km.

Florion GUILLAUD •

À l'occasion de la révision du PPI et de l'exercice de crise, nous avons constaté que beaucoup d'élus n'étaient pas informés et manquaient totalement de connaissances sur la problématique de l'accident nucléaire. Nous avons donc décidé en 2017 de rencontrer les élus du PPI de 10 km, qui représente 23 communes. Ensuite, nous avons décidé d'utiliser l'outil pédagogique OPAL, mis au point

par l'IRSN. **En 2018, nous savions que nous allions passer à 20 km et nous avons envoyé des questionnaires à 60 communes du nouveau PPI. Nous avons eu un taux de retour de 60 %, nous avons organisé neuf rencontres avec ces nouvelles communes et nous continuerons en 2019.**

L'objectif avec l'outil OPAL était d'alimenter un système d'information géographique (SIG) avec les différentes couches du territoire, sur lequel il y a principalement des activités viticoles, des industries locales et un peu d'élevage. Il fallait également sensibiliser les élus à cette problématique et connaître leur perception sur le risque nucléaire.

Nous avons eu quelques surprises. Nous avons échangé sur la préparation de crises, la distribution de l'iode, les PCS et le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), ainsi que sur la phase d'urgence, les exercices d'organisation de crise. Sur la distribution de l'iode, nous avons déjà dit que la méthode ne convenait pas aux élus. Ils considèrent que nous les avons intégrés et que, désormais, nous les mettons à l'écart. Au départ, nous avons des résultats catastrophiques sur le pourcentage de distribution d'iode. **Les élus de notre territoire demandent à être intégrés à la distribution de l'iode, pour voir les concitoyens, leur expliquer et avoir une meilleure distribution.** La distribution au travers des pharmacies a peut-être des avantages, mais pour les élus du territoire, ce n'est pas une solution.

Nous avons ensuite échangé sur la phase post-accidentelle avec l'outil OPAL. C'est une discussion difficile car tout le monde part du principe qu'il n'y aura pas d'accident. Toutefois, les élus consultés comprennent la nécessité de prendre en compte cette mesure. En cas d'accident, quelle que soit l'efficacité des secours du département et de l'État, les premiers au front seront les élus locaux. Ils subiront le premier choc des demandes, des organisations. Il est donc important qu'ils soient au courant et commencent déjà à se préparer.

Presque toutes les communes sont pourvues d'un PCS mais toutes ne le sont pas au même niveau. **50 % n'ont même pas de sirène** et les avis sont d'ailleurs souvent partagés à ce sujet. Rénover les sirènes ou les changer pose un problème de budget à des communes rurales qui ont peu de moyens.

Nous sommes donc critiques sur la distribution d'iode et nous avons un besoin d'information sur les élus et la population. À peine 50 % des communes disposent d'un DICRIM. La plupart des PCS et des DICRIM ne sont pas distribués à la population. Il y a une forte demande pour que la CLI organise très rapidement des réunions d'information vers les conseillers municipaux et la population. **Nous reprendrons la campagne en 2019 en demandant aux communes d'organiser des réunions avec les conseillers municipaux.**

La perception du risque nucléaire varie en fonction de la distance. Plus on est proche de la centrale, moins on est conscient du risque. Nous avons également observé que, plus on est un ancien élu, moins on pense qu'il y a un risque, et que les femmes élues y sont plus sensibles que les hommes. Je vous propose d'écouter Martine GOUTTE, maire de Plassac.

[VIDEO – MARTINE GOUTTE ET SON PREMIER ADJOINT] VERBATIMS

Martine GOUTTE, maire de Plassac

« En début d'année, tous les maires étaient là le jour de la réunion faite par le sous-préfet, mais l'information n'a pas été suivie. On a pu poser des questions mais on n'a pas eu de réponses. Un maire qui est déjà dans le périmètre a posé une question sur les comprimés d'iode, mais il n'a pas eu de réponse. On a attendu et même relancé, car nous sommes demandeurs ».

« **Je considère que je ne suis pas assez informée. Nous aimerions par exemple participer à un exercice de sécurité.** Si cela se déclenche demain, ce sera de la folie. Comment fait-on ? Que fait-on ? Si nous avons un entraînement, je pense que nous verrions les choses de façon différente. »

« Vous imaginez, un jour d'école, les parents veulent récupérer les enfants et on leur dit qu'ils ne peuvent pas les récupérer. **C'est l'école qui m'ennuie le plus. Je sais que les parents voudront aller chercher leurs enfants à l'école. C'est évident. Et nous serons obligés de dire non.** »

« Hier soir, le thème la confiance est sorti de tous les côtés. **C'est très important de pas affoler la population et d'être soutenu, d'avoir quelqu'un au bout du fil.** »

Adjoint au Maire

« C'est très compliqué : **trop d'information peut nuire à l'information, mais ne pas avoir assez d'information peut engendrer de l'angoisse.** »

« **La gestion post-accident dépend d'abord de la nature du post-accident.** Les territoires que nous allons regagner sont-ils sains ou contaminés ? Peut-on regagner notre maison sans danger, aller chercher les enfants à l'école ? **Cette gestion doit se faire avec une certaine sérénité pour envisager la « reconquête » du territoire.** »

« **Il faut une certaine confiance en l'exploitant.** »

[- - -]

Florion GUILLAUD • La CLI du Blayais accueillera le 11 décembre un atelier co-organisé avec l'IRSN et le CEPN sur le post-accident en lien avec le milieu agricole. Au hasard de nos rencontres et après avoir montré l'outil OPAL, nous avons constaté que les gens étaient très demandeurs et nous avons donc décidé d'organiser cet atelier. Nous verrons si l'ANCCLI est libre pour y assister. **Nous pensons que l'outil OPAL est très pédagogique. Il nous a permis de créer le lien avec les élus et de leur donner une vision. C'est plus concret que des paroles.**

Sabine GERMAIN • Blandine LEFEVRE de Paluel va compléter le témoignage du Blayais.

Blandine LEFEVRE, présidente de la CLIn Paluel-Penly •

En Seine-Maritime, nous avons deux centrales nucléaires, mais une seule CLI. Je suis en accord parfait avec tout ce qui a été dit. Concernant notre méthode, au sein de notre département et de notre CLI, nous tenons beaucoup aux termes de concertation et de co-construction. C'est pourquoi, lorsque la question de l'élargissement a été abordée, nous avons voulu, avec les membres de la CLI, la concertation la plus large possible. **Nous nous sommes associés au sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe**, sur lequel nous avons les deux centrales. C'est un personnage important dans le département et il nous a soutenus dans notre démarche.

Nous avons co-construit avec le SIRACEDPC, l'ASN et l'Éducation nationale la méthode pour aller à la rencontre des maires. C'est en concertation avec la préfecture que nous avons décidé d'organiser une grande réunion près de la centrale de Paluel et une autre près de la centrale de Penly.

Le périmètre PPI ayant été signé, nous avons dû rencontrer les maires sur un territoire étendu. **Nous passons de 48 500 à 193 000 habitants et de 43 à 120 communes. Le budget devra être augmenté par le Conseil départemental d'au moins 30 % sans compensation.** Il faudra donc trouver 30 % sur d'autres lignes budgétaires pour alimenter le budget de la CLI...

Concernant la concertation avec les élus, il y a eu une réunion en mai et une en juin. Nous avons aussi fait une grande réunion publique, le débat public annuel, que nous faisons depuis très longtemps en Seine-Maritime sur la thématique de l'élargissement du PPI. Plus de 250 personnes sont venues dialoguer et écouter. Nous avons également l'ensemble des acteurs, les services de l'État, le sous-préfet, l'ASN, l'Éducation nationale... **Il faut aller vers les élus locaux, car je suis surprise de constater la méconnaissance de la culture du risque en France.** Il faudrait y travailler.

Je pense également que trop de communication tue la communication. Nous avons des supports de communication comme toutes les CLI, la lettre de la CLI, notre site Internet. Nous communiquons

beaucoup. Ce n'est pas assez pour certains membres de la CLI, mais il ne faut pas non plus aller à l'extrême dans la communication.

Vous êtes en tout cas la preuve que les élus sont plus sensibles à la culture du risque.

Blandine LEFEVRE • Je suis convaincue qu'il faut que nous soyons attentifs à cela, d'autant plus que nous avons en Seine-Maritime deux centrales mais aussi des sites SEVESO, des raffineries... Il faut donc vraiment aller vers les élus. Avec Jean-Louis CHAUVENSY, vice-président de la CLI, qui est présent aujourd'hui, nous avons proposé aux maires de les rencontrer individuellement s'ils le souhaitaient.

Nous avons un fort soutien du SIRACEDPC de Seine-Maritime, qui est prêt à aider les maires à l'élaboration de leurs plans communaux de sauvegarde et de leurs DICRIM : certaines communes n'en ont pas et les petites communes rurales n'ont pas d'ingénierie dans leurs mairies. Je vais essayer de porter cela au sein des territoires communautaires : **si les communautés de communes pouvaient aider aussi à construire les PCS à l'échelle des petites communes, ce serait déjà bien.**

Pour finir, nous avons un périmètre de PPI côté centrale de Penly qui déborde sur le département de la Somme (Hauts de France). Nous aurons donc deux régions, deux départements et toujours une seule CLI.

- COMMUNIQUER AVEC DES RELAIS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC (CLI DE CADARACHE)

Sabine GERMAIN • Nous allons voir comment s'appuyer sur des relais pour communiquer et toucher le grand public avec Maïté NOE, adjointe au maire de Vinon-sur-Verdon et qui préside la commission Information du public de la CLI de Cadarache.

Maïté NOE •

Cadarache n'est pas une centrale nucléaire mais un centre de recherches. Nous ne sommes donc pas concernés par l'application des 20 km. Nous sommes restés sur l'ancien système des 5 à 10 km.

Comme Madame, cela fait plusieurs années que la CLI de Cadarache fait des réunions publiques mais les questionnaires distribués à l'issue de ces réunions montraient que **les gens n'étaient pas satisfaits des réunions publiques, qu'ils trouvaient trop protocolaires.** Ils n'avaient pas la possibilité de poser leurs questions et nous ne répondions pas à toutes leurs inquiétudes.

Nous avons donc changé notre système il y a deux ans et nous faisons des débats participatifs : nous prenons des sujets qui intéressent les maires des communes. Nous parcourons les communes environnantes à la rencontre des maires, qui ne sont pas toujours au courant des problématiques du nucléaire, des risques qu'ils encourent et, surtout, à la rencontre de la population, qui n'est pas au courant. **Nous choisissons un thème, puis nous travaillons de façon ludique pour que la population pose les questions aux personnes présentes : les préfetures, l'ASN, les exploitants... Nous invitons aussi, pour la distribution d'iode, les pharmaciens et les médecins.**

Nous cherchons par ce biais à avoir des relais d'information. Nous donnons une information ponctuelle. Sortis de la réunion, les gens n'ont personne vers qui se retourner. Nous avons décidé d'impliquer des gens de la commune. Vous verrez un témoignage du pharmacien de Rians, qui est notre relais d'information. Nous ne pouvons pas être partout ni répondre tout le temps.

De même, lors de la Fête de la science, nous sommes intervenus avec de petits ateliers pour des élèves de CE1 à CM2. Les professeurs étaient en demande d'information, car l'Éducation nationale a l'obligation de faire des exercices réguliers avec leur PPMS, mais ils n'ont pas suffisamment d'informations pour expliquer aux enfants pourquoi on fait cela et la manière dont il faut qu'ils réagissent, même à la maison. **On nous a donc demandé d'intervenir auprès des établissements scolaires pour que les professeurs et les établissements, mais aussi les crèches, soient en capacité de répondre aux demandes de la population** et de poursuivre le travail d'information.

Ce sont des relais, mais aussi des personnes-ressources auprès de la population. Je suis une élue et je parcours de nombreux terrains avec tous les membres de la CLI. Cela demande beaucoup de travail et d'implication. Nous avons de très grands résultats, comme le prouvent nos débats participatifs. Je pense qu'il faut plus s'orienter vers cela, plutôt que vers les réunions « protocolaires » où nous parlons et ils écoutent. Il faut une circulation de la parole.

Nous organisons aussi des réunions ouvertes au public, nous répondons vraiment à leurs attentes et ils osent poser les questions et nous faisons pareil avec les élus de toutes les communes environnantes.

[VIDEO – PASCAL POMAREDE, PHARMACIEN A RIANES (83)]

« Bonjour, je vais vous présenter en quelques secondes **la délivrance des comprimés d'iode que nous effectuons auprès de la population.** Le bon de retrait qui m'est remis pour retirer des comprimés d'iode dans la pharmacie est simple et efficace. Chaque client le reçoit à la maison ou va le chercher à la mairie. Il le remplit, je le tamponne et l'archive. Je lui donne en échange une boîte de comprimés d'iode, qu'il ne prend que lorsqu'on lui donne l'ordre de le prendre. »

« **Mon rôle, en tant que pharmacien est de présenter le produit, de dire à quoi il va servir et d'éviter que la population s'inquiète outre mesure.** Une réunion a été organisée à Rians pour informer la population des risques encourus. La plupart des questions sont simples : quand dois-je le prendre ? comment dois-je le prendre ? qui doit le prendre ? Je donne des directives et je les invite surtout lire la petite note où tout est indiqué pour éviter qu'ils paniquent et se posent trop de questions. »

[----]

Maïté NOE • Cette personne continue à passer toute l'information auprès du public. Nous n'invitons pas que des pharmaciens, mais aussi, selon les réunions, des médecins de l'Agence régionale de santé (ARS), des médecins traditionnels...

Vos trois principaux relais sont donc les élus, les professionnels de santé et les pharmaciens ?

Maïté NOE • Tout à fait. Nous essayons également de faire cela dans les écoles et les médiathèques, pour les informer et qu'elles puissent informer les enfants par le jeu. Nous impliquons les enfants pour qu'ils remontent ce qu'ils ont appris à la maison car, le plus souvent, les parents ne savent pas ce qu'il faut faire. Pour eux, c'est un jeu et cela interpelle les parents, qui comprennent ce que nous leur demandons.

QUESTIONS-RÉPONSES

Françoise KOBYLARZ, de la CLIn Paluel-Penly • *J'ai assisté à la réunion publique du 17 octobre dernier et j'ai entendu pas mal de « perles ».*

On nous a dit qu'il ne fallait pas oublier les croquettes pour notre chat, quand nous allions fuir. Nous avons aussi passé beaucoup de temps sur la pastille d'iode, mais nous sommes passés très vite sur les 746 autres radionucléides. Quelqu'un qui s'occupe d'enfants handicapés a demandé ce qu'il devait faire face aux mouvements de panique et on lui a répondu « Ne vous inquiétez pas, une fiche est prévue à ce sujet ». On nous a aussi dit, « quand le retour à la normale viendra, fermez le ban, il n'y a plus rien à dire ».

C'était choquant, comme si personne dans la salle n'avait jamais vu de reportage sur Tchernobyl et Fukushima, avec la population exilée sans retour, des animaux affamés avant

d'être abattus, des milliers de sacs remplis de terre contaminée, comme si ces deux catastrophes n'avaient pas ruiné des territoires énormes et fait la preuve de l'incurie et des mensonges.

On a voulu rassurer à tout prix, mais cela a suscité la colère : les gens s'impatientent et se disent qu'il n'est pas possible de faire semblant à ce point. Un accident nucléaire n'est pas une catastrophe naturelle. On peut s'en prémunir. On peut fermer les réacteurs les plus dangereux et les plus vieux.

Blandine LEFEVRE • Les services de l'État ont peut-être donné des réponses parfois inappropriées. Nous sommes conscients que le risque zéro n'existe pas. **Le rôle de la CLI est de donner de l'information et vous ne pouvez pas reprocher aux présidents de CLI et aux membres de CLI de donner un maximum d'éléments.** Il y a des pour et des contre, mais nous sommes neutres. Nous essayons d'apporter des éléments de réponse, mais nous n'avons pas toutes les réponses. Les services de l'État sont là pour répondre ainsi que l'ASN, qui est présente à toutes nos réunions techniques, plénières ou débats publics, conférences... Nous essayons de faire au mieux.

Patrick ROYANNEZ •

Dans le cadre de la formation des membres des CLI, les visites sur place sont très importantes. Au niveau de la CLIGEET, grâce à M. ESCOFFIER de l'ASN, **nous avons eu la chance de participer à un contrôle.** C'est très formateur. Nous avons fait une réunion à Cadarache, où j'avais rendu hommage au travail de l'ASN en appelant de mes vœux que cette participation des membres des CLI à ces contrôles se renouvelle. On m'avait répondu que cela se ferait, mais je n'ai pas l'impression que cette expérience ait beaucoup été renouvelée. Je crois qu'il faut le faire : **c'est très intéressant pour la formation et pour voir comment est appliqué le travail sur la surveillance et la sécurité.**

De la salle • L'ASN de Gironde a joué le jeu et nous a demandé de désigner deux membres pour assister à un contrôle. Malheureusement, l'un d'entre eux faisait partie de Greenpeace et la direction d'EDF locale a refusé de le faire entrer.

Patrick ROYANNEZ • **D'où l'importance de l'autorité du représentant de l'ASN** : au départ, quand ils ont vu qu'un écologiste de la FRAPNA venait au contrôle, AREVA n'était pas ravi, mais tout s'est bien passé et ils ont été étonnés que cela se passe aussi bien.

***De la salle** • Quelles que soient nos positions sur le nucléaire, nous partageons l'idée commune que, dans l'état actuel des choses, puisque les centrales existent, nous devons tous ensemble veiller à leur sécurité.*

Les pastilles d'iode servent un peu à acheter la tranquillité et nous prendrons tout le reste en pleine face. J'ai cru comprendre que les populations reçoivent un courrier chez elles leur disant d'aller chercher une feuille à la mairie puis à la pharmacie. Est-ce cela ou ont-ils directement le courrier chez eux ?

Maïté NOE • Pour la CLI de Cadarache, le courrier est arrivé en mairie et nous l'avons distribué dans chaque boîte aux lettres. Avec ce courrier, les gens sont allés à la pharmacie. Le pharmacien leur a transmis les comprimés d'iode, il a récupéré les documents avec le nom des personnes, que nous avons récupérés à la mairie, pour en faire le listing. Nous avons relancé les personnes qui n'y avaient pas été, mais tout le monde a eu ce courrier dans sa boîte aux lettres.

Quant aux établissements scolaires, comme pour tous les établissements recevant du public, cela a été fourni à la mairie et je vais les distribuer aux directeurs des écoles.

Comment cela se passe-t-il chez vous, Blandine LEFEVRE ?

Blandine LEFEVRE • Les gens ont un courrier avec un coupon. Ils vont à la pharmacie et retirent les comprimés. **La CLI de secteur peut donner les indications nécessaires au travers de son site Internet, mais les points d’ancrage sont le maire et le SIRACEDPC qui est joignable.**

Fabrice BOIGARD, président de la CLI de Chinon et vice président du conseil départemental

Je m’adresse à mes collègues : les préfets de vos départements vous intègrent-ils en tant que présidents au Centre Opérationnel Départemental ? Au travers du témoignage des élus, pour le traitement de l’information, de l’animation, du post-accident, nous devrions être intégrés à ce centre.

Sur le plan financier, je me tourne vers le président de l’ASN. Nos départements auront besoin de moyens supplémentaires : avez-vous prévu que nos moyens supplémentaires soient intégrés dans nos dépenses de fonctionnement ? Selon le dispositif de Cahors, l’État ne fera pas de cadeau aux départements qui augmenteraient leurs dépenses de plus d’1,2 %.

Enfin, Mme BLATON nous a dit que l’État s’appuierait sur les présidents de CLI qui désigneraient les membres des CLI. Avez-vous réfléchi au fait d’intégrer les présidents de communautés de communes ? Ce sont également des personnes incontournables.

Florion GUILLAUD • Concernant la présence des CLI au COD, en Gironde, la CLI du Blayais est représentée à tous les niveaux : COD, sous-préfecture... Nous n’avons pas de problème à ce niveau.

Concernant les finances, je suis toujours en train de réclamer de l’argent et nous allons en demander encore plus. **Les départements ne pourront pas faire face aux dépenses supplémentaires.** On leur demande trop et l’État les lamine. Il ne faut pas se leurrer : faire un effort supplémentaire pour les CLI va être difficile. Pour un département, il y a d’autres priorités, en particulier l’action sociale.

Patrick ROYANNEZ • **La présence des représentants des communes est une vraie question.** Tout à l’heure, il a été demandé au ministère qui décidera la répartition. La CLIGEET représente 64 membres, 4 régions, 22 communes. Quand nous allons passer à 20 km, nous serons moins 100 : est-ce qu’on prend toutes les communes ou les communautés de communes ? On ne sait pas du tout.

Formation à l’animation du débat

Sabine GERMAIN

Maité NOE évoquait la circulation de la parole et l’importance d’organiser de vrais débats. Évelyne ALAIN, vous êtes secrétaire générale de l’Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l’environnement (Iffo-RME). L’animation du débat est une mission essentielle des CLI. Cela s’apprend et se travaille. **Comment l’Iffo-RME peut-il éventuellement aider les CLI sur ce plan ?**

Évelyne ALAIN, directrice du réseau Iffo-RME

L’Iffo-RME est un réseau national de formateurs, composé de personnels de l’Éducation nationale - enseignants des écoles, des collèges, des lycées et des universités - et des services déconcentrés de l’État, comme les représentants des services interministériels de défense et de sécurité (SIDPC), des SDIS et des représentants des collectivités locales ou des médiateurs d’association.

Ces formateurs ont pour mission de développer la « culture de la prévention des risques », qu’il s’agisse de risques naturels ou technologiques. Dans le cadre du partenariat entre l’Iffo-RME et un certain nombre de ministères, un axe sur le nucléaire s’est développé depuis dix ans. Cela a permis de construire avec ces partenaires des ressources et des démarches pédagogiques pour soutenir l’information des populations et l’éducation des jeunes sur la radioactivité et le nucléaire.

[VIDEO]

« Avec ses 58 centrales nucléaires, la France fait partie des pays les plus nucléarisés à travers le monde. Les accidents de Tchernobyl et de Fukushima, en particulier, rappellent les enjeux d'une juste information d'une éducation aux risques liés à la radioactivité. L'Iffo-RME s'est emparé de cette réflexion dès 2006, avec l'appui de l'IRSN, l'ASN et l'ANCCLI. Dans ce domaine, l'Iffo-RME investit à la fois sur la consolidation de ces partenariats et le renforcement de son expertise, par exemple, à travers la **formation de référents nucléaires au sein de son réseau pour accompagner et développer les actions menées sur le territoire.**

Open Radiation répond à cette approche. Dans le parc des Vosges, des formateurs du réseau expérimentent les capteurs permettant la mesure de la radioactivité dans l'environnement, en vue de la partager sur le site collaboratif dédié et de susciter des actions pédagogiques. D'autres initiatives sont soutenues sur le terrain par le réseau d'informateurs. Un dossier de sensibilisation aux risques Radon, accompagné de capteurs pour réaliser des mesures chez l'habitant, a été diffusé à plus de 3 000 exemplaires aux élèves des classes de 3^e à la 1^{re} dans des lycées en Auvergne.

L'Iffo-RME propose également des espaces d'échange et de débat sur ces problématiques, en particulier lors des formations nationales RME. Comment impliquer le citoyen ? Comment construire des références et expliquer la mesure ? Quelles sont les difficultés dans le domaine de l'information au public ?

Les formateurs formalisent des démarches pédagogiques incluant des manipulations, des supports d'exposition et d'observation, pour que les jeunes formés s'approprient les connaissances des phénomènes naturels, le risque nucléaire et la compréhension des conduites à tenir. Ces jeunes sont à leur tour médiateurs des risques et s'appuient sur les outils disponibles. Après le module ludopédagogique « Ayez les bons réflexes », l'atelier « Je fais ma valise » est aussi l'occasion d'engager la réflexion sur le post-accidentel.

Les réunions publiques d'information nécessitent des compétences d'animation-médiation favorisant l'expression du public et l'écoute des experts. Par ailleurs, certains formateurs de l'Iffo-RME sont localement associés à des exercices de sécurité civile en tant qu'observateurs. Dans ce contexte, l'Iffo-RME constitue un vivier de personnes mobilisables, en particulier à partir des délégations territoriales de l'Institut. Nous œuvrons pour une culture partagée de la prévention. »

[----]

Évelyne ALAIN •

Les témoignages de la CLI de Cadarache correspondent bien à ce que nous essayons de défendre auprès de notre réseau, qui compte 350 formateurs actifs sur le territoire. Cela ne signifie pas que nous avons 350 personnes formées au risque nucléaire. Nous essayons justement d'accroître cette compétence au sein de notre réseau et nous avons mis en place une formation action.

L'idée était de définir un programme de formation et les besoins qui pouvaient naître de cette proposition de formation à destination du réseau et des partenaires. Nous avons mis en place cette formation à Bordeaux, avec la participation de la CLI du Blayais, que je remercie. L'atelier a réuni un public assez divers : représentants de l'IRSN, de l'ASN, formateurs de l'Éducation nationale et hors Éducation nationale et représentants des CLI.

Ces personnes ont réfléchi et ont été mises en situation pour anticiper les difficultés qui pouvaient survenir lors d'un débat public et voir comment, avec une posture d'animateur, on peut faciliter le débat. Comment faire circuler la parole ? Comment gérer les personnalités prépondérantes de la salle ? Nous avons construit la proposition de formation, formalisé des recommandations et construit un jeu de rôle qui permet de se mettre en situation pour créer ce contexte de parole et de sérénité.

Combien de temps dure cette formation ?

Évelyne ALAIN •

Le groupe de travail a duré deux jours et la formation proposée suite à ce travail dure également **deux jours**.

Le groupe de travail a statué sur une trame d'intervention avec l'appui d'un comédien pour travailler le jeu de rôle et la posture d'animateur comme personne neutre et éclairée sur les sujets à animer. Ce n'est pas forcément un spécialiste, notamment parce qu'il risquerait de mobiliser la parole à la place des intervenants ou du public sur ces sujets.

Les recommandations se sont traduites de différentes façons, pour définir à la fois le rôle de l'animateur et les règles de communication. Nous ne sommes pas des professionnels de la communication, par conséquent, nous travaillons sur ces aspects. **Un point prépondérant était la préparation de la séance par l'animateur, à la fois avec les « sachants », mais également sur la caractérisation du public.** Un travail est à faire en direction des interlocuteurs du débat public.

Nous avons évoqué les questions restées sans réponse : c'est très fréquent dans ce type de réunion. Un travail doit être mené auprès des personnes importantes sur la gestion de crise et l'information des populations, qui ne sont pas rodées à un format où on donne en premier lieu la parole au public. Ce format sort des sentiers battus, mais il permet au public de s'y retrouver.

Le dernier point est le jeu de rôle. **Nous avons essayé d'élaborer des profils types pour voir quelles pouvaient être leurs réactions :** des profils calmes, moins calmes, des pronucléaires, des antinucléaires, ceux qui viennent pour avoir des réponses à leurs questions, des travailleurs du nucléaire, des parents, des mères de famille, des grands-parents qui gardent leurs enfants. Nous nous appuyons sur ces fiches pour le jeu de rôle qui sera bientôt finalisé.

Enfin, le retour d'expérience des participants doit s'appuyer sur des outils existants en amont de la réunion publique : l'exposition IRSN-ASN, des outils créés par certains d'entre vous. Il faut utiliser des outils interactifs pour cette préparation afin de mettre en lumière les préoccupations du public et de ne pas passer à côté des questions importantes qu'ils se posent.

Cela permet aussi de limiter le nombre de slides, car il n'y a rien de pire dans les réunions publiques que de voir la parole complètement paralysée par une longue présentation sur PowerPoint.

Est-ce payant ?

Évelyne ALAIN • La formation n'a pour le moment pas un format payant, car elle est soutenue notamment par l'IRSN et l'ASN. En revanche, le formateur qui interviendrait en animation de débat public demandera *a minima* la prise en charge de ses frais.

DYNAMISER LES REUNIONS PUBLIQUES

Sabine GERMAIN • Nous allons ouvrir la deuxième séquence de témoignages sur l'animation et la dynamisation des réunions publiques avec Michel EIMER, Françoise RICHARD et Coralie PINEAU.

- MOBILISER LA PRESSE ET LES ÉLUS LOCAUX (CLI DE ST LAURENT DES EAUX)

Michel EIMER, CLI de Saint-Laurent-des-Eaux •

Nous avons organisé deux réunions publiques en 2017 : une réunion en janvier, car nous n'avons pas trouvé le moyen de la faire en 2016, qui portait sur les renforcements de sûreté à Saint-Laurent-des-Eaux au CNPE suite à l'accident de Fukushima et une autre réunion en fin d'année sur la gestion des déchets radioactifs. Nous avons obtenu une bonne participation du public, environ 200 personnes présentes la première fois et 150 la deuxième fois.

Comment dynamiser ?

Il faut d'abord **choisir un thème mobilisateur** pour le public et donc aussi pour la presse locale. Nous avons procédé par un vote en réunion de CLI.

Pendant **le temps de préparation**, qui dure un à deux mois, il faut entrer en dialogue et mobiliser les intervenants. Nous n'avons pas fait preuve d'originalité - les intervenants étaient l'IRSN, l'ASN et l'exploitant -, mais nous leur avons fourni les raisons du choix du thème par la CLI, sous la forme d'une intervention d'un membre qualifié dans ce domaine. Cela nous a permis de contenir les intervenants : si on veut une réunion vivante et dynamique, il ne faut pas qu'ils occupent plus de la moitié du temps. C'est difficile, notamment du fait des slides dont ils n'arrivent pas à se défaire, et cela demande une préparation.

En amont de la réunion, nous adressons également aux élus locaux un courrier aussi circonstancié que possible sur le thème et les enjeux de cette réunion. Nous prenons soin d'envoyer une copie numérique pour qu'ils puissent répercuter facilement ce courrier à l'ensemble du conseil municipal. Nous leur fournissons des affichettes pour les panneaux d'information municipaux.

Pour l'animation de la réunion, nous avons choisi un animateur tiers entre la tribune des intervenants et le public, qui est le directeur départemental de notre quotidien régional. C'est ce qui se passe dans les conférences de CLI et les conférences nationales : vous êtes, Madame Germain, un tiers intervenant. C'est important dans la relation avec le public mais cela suppose une ligne budgétaire.

Avec la presse, il faut déjà avoir une relation avec ces organismes et, si le sujet les intéresse, on obtient des interviews préalables à la réunion. Nous négocions des encarts sur le sujet, des publications et des annonces répétées de la réunion. Quand l'animateur est un responsable de presse locale ou celui d'une radio locale, nous sommes sûrs d'avoir un bon compte rendu.

Sabine GERMAIN • Vous arriverez d'autant plus à mobiliser la presse que, quand un journaliste vous appelle, vous répondez rapidement et clairement à ses questions. C'est une relation de confiance qui se construit.

- OSER LES FORMATS INTERACTIFS, TIRER PARTI DES ÉCHANGES (CLI DES MONTS D'ARREE)

Françoise RICHARD •

La centrale nucléaire de Brennilis est arrêtée depuis 1985 et en voie de démantèlement. La CLI créée fin 2008 a tout de suite eu à étudier un dossier de demande de démantèlement complet, qui est annoncé en 2035.

En 2015, nous avons organisé la première réunion publique sur un format classique, avec des chaises alignées et des gens à la tribune, pour présenter les acteurs qui gravitent autour de la centrale : l'exploitant, la CLI, l'ASN et l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO), notre partenaire technique. Un animateur journaliste animait les débats. Nous avons eu 120 personnes et nous étions assez satisfaits. Si autant de personnes sont venues, c'est aussi parce que, trois mois plus tôt, il y avait eu un incendie dans la centrale. Pourtant, **le bilan était mitigé, car les échanges ont quelque peu été pris en otage par quelques participants qui avaient des questions très pointues et polémiques.** La population est donc repartie avec des questions qu'elle n'a pas osé poser.

Face à ce bilan, **nous avons changé de format** l'année suivante. Nous avons proposé un mercredi après-midi d'information, pour attirer les familles et les enfants, avec **un espace forum**, des stands des différents acteurs - EDF, la CLI, l'ACRO - et des plaquettes de l'ASN et de l'ANCCLI. Nous avons aussi fait venir l'exposition ASN-IRSN et une personne de l'IRSN répondait aux questions sur cette exposition.

À côté, nous avons proposé trois tables rondes sur les thèmes suivants :

- À quoi sert la CLI ?
- Le démantèlement de la centrale et le contrôle
- Le suivi de l'environnement

La participation fut décevante avec seulement une quarantaine de personnes présentes, en comptant les membres de la CLI. En revanche, **les retours étaient positifs, il y a eu de nombreux échanges et questions et France 3 a été présente presque tout l'après-midi.**

Pour que chacun puisse encore plus s'exprimer, nous sommes revenus à un format de soirée en 2016. Nous avons déménagé les chaises sur un **format de work café**, avec des tables de 4 à 6 personnes, un décor champêtre, une collation et une boisson.

Dès l'entrée, la salle était pleine. Les gens se sont placés comme ils le voulaient, y compris les personnes d'EDF, de l'ASN. Pour donner un rythme à cette réunion, **nous avons bâti la réunion autour de 3 questions :**

- Citez une raison pour laquelle vous êtes là ce soir
- Le démantèlement et ses enjeux : quelles sont vos questions ?
- La mise à disposition des informations : quelles sont vos questions et vos suggestions ?

Cela permettait à la CLI de **récolter pas mal d'éléments sur les préoccupations des habitants et leurs attentes d'information.** Pour ponctuer ces temps où les gens travaillaient sur les tables, à réfléchir et à faire **remonter les questions prioritaires** qui étaient notées sur Post-it, **nous avons passé des films d'archives** sur la construction, le fonctionnement puis l'arrêt de la centrale : certains sont venus à cette réunion pour voir ces films. Nous n'avions pas pris d'animateur externe, c'est le directeur de l'environnement et une personne du cabinet de la Présidente qui triaient les Post-it et ensuite posaient les questions à l'exploitant ou aux représentants de l'ASN, de l'ACRO, de la CLI,

Il y a eu beaucoup d'échanges et de questions. **Le seul bémol sur ce format est que les personnes qui viennent chercher des réponses très techniques peuvent ne pas être satisfaites, car le temps consacré aux réponses est très court.**

Suite à cette réunion, nous avons dressé un bilan et fait d'autres propositions.

Ainsi, désormais après chaque réunion plénière de la CLI, nous rédigeons un communiqué que nous transmettons aux communes, pour qu'elles puissent éventuellement le reprendre dans leur bulletin municipal, comme cela a été le cas.

Nous avons également créé une adresse spécifique (cli-monts-arree@finistere.fr), pour permettre aux personnes de poser leurs questions. Toutes les questions posées à la réunion de 2017 ont été reprises. Nous sommes retournés vers l'ASN, l'exploitant et l'ACRO pour récolter les réponses et

constituer une foire aux questions qui sera bientôt mise en ligne sur la page CLI du site du Conseil départemental du Finistère.

- **ALLER A LA RENCONTRE DES PUBLICS DE SON TERRITOIRE (CLI DE GRAVELINES)**

Coralie PINEAU, CLI de Gravelines •

A Gravelines, il y a une centrale nucléaire, et aussi, dans un rayon de 20 à 30 km, il y a une vingtaine de sites Seveso « seuil haut », un trafic maritime et un trafic routier importants, dont les transports de matières dangereuses qui vont avec notre secteur industriel. Finalement, le risque nucléaire est particulier, mais il reste un risque parmi d'autres. **C'est aussi grâce aux autres risques industriels que nous abordons le risque nucléaire.**

Avec le passage de 10 à 20 km, la population sera multipliée par cinq. Nous avons commencé à sensibiliser les plus gros sites industriels aux risques nucléaires. Lorsque nous passerons à 20 km, nous avons décidé avec la DREAL de procéder à la sensibilisation et à l'information de 160 installations classées qui dépassent le seuil de l'enregistrement.

Les premiers outils de communication que nous utilisons sont des outils classiques, comme la brochure d'information. Nous sommes à la sixième campagne d'information et la centrale nucléaire de Gravelines participe à cette information depuis 1990. Dans les 20 km, presque toute la population est déjà informée sur les risques industriels majeurs et le risque nucléaire.

Nous avons énormément d'expérience par types de public et **nos outils s'adaptent aux différents publics.**

Dans notre magazine, le *CLIMAG*, on rappelle dans chaque numéro que l'on doit avoir les comprimés d'iode chez soi quand on est dans le rayon PPI. Et ce magazine sera distribué dans le nouveau périmètre, ce qui représente 52 communes.

Nous sensibilisons également le grand public avec des événements particuliers comme notamment l'exposition « Radioactivité : des centaines de questions, une exposition ».

Nous nous appuyons sur des maisons de quartier, sur les associations ou les centres de santé pour réaliser des visites de la zone industrielle en bus d'est en ouest, en terminant par la centrale nucléaire. Ces rencontres permettent aux gens de poser leurs questions beaucoup plus facilement. Il y a entre 10 et 40 personnes qui se connaissent entre eux. Dans le cadre de l'activité de la maison de quartier, ces rendez-vous sont déjà pris et on propose des choses différentes de leurs activités habituelles.

Nous rencontrons du public plus jeune, de l'école primaire au collège avec différents outils :

- Une petite animation présente le risque nucléaire pour les plus jeunes.
- Un jeu éducatif de sensibilisation, avec un scénario « risque chimique » dont les consignes sont applicables au risque nucléaire. Pour les plus jeunes, les faire travailler et les sensibiliser via un jeu vidéo est plus facile.
- Une action de sensibilisation avec l'ACRO via des campagnes de prélèvement dans l'environnement, dans le cadre d'une analyse environnementale que nous faisons tous les 3 à 4 ans autour de la centrale de Gravelines. Les enfants font les prélèvements dans leur collège ou sur la plage.
- Nous profitons aussi des semaines de sensibilisation sur différents risques qui existent sur notre territoire : le risque routier, les risques liés aux réseaux sociaux, les risques domestiques... nous avons un stand sur les risques technologiques.

La dernière particularité de notre territoire concerne les industriels. Nous avons commencé en 2008 un travail, qui a pris plus d'ampleur après l'accident de Fukushima, avec les plus gros sites, les sites Seveso « seuil haut ». Le guide était encore en projet quand on nous a dit que le PPI allait être étendu, et nous l'avons mis en *stand-by*. Nous allons reprendre les travaux sur ce document pour le diffuser à l'ensemble des installations industrielles de notre territoire.

S'adapter aux différents publics est la chose la plus importante. On ne parle pas de la même chose et les questions ne sont pas les mêmes avec des enfants, des industriels, etc....

Une question SMS : Les CLI ne semblent pas beaucoup utiliser les réseaux sociaux, qui sont pourtant une source d'information primordiale pour les jeunes de 7 à 77 ans...

Michel EIMER • J'ai effectivement le sentiment que nous perdons une occasion, mais il faudra du recrutement plus jeune pour y arriver.

Coralie PINEAU • La présence d'une CLI sur les réseaux sociaux implique de maîtriser le réseau social, mais prend aussi énormément de temps. Dans certaines entreprises, ce sont quasiment des jobs à temps plein, avec des personnes qui maîtrisent l'ensemble des réseaux sociaux. Je pense que les CLI n'ont ni l'argent, ni le temps en moyens humains. Nous avons 2 x 0,2 TP : ce n'est clairement pas assez. Rien qu'un site internet institutionnel et les sites dédiés aux campagnes d'information prennent du temps. Pour traiter les réponses des réseaux sociaux, il faudrait un temps plein.

Françoise RICHARD • Nous utilisons les réseaux sociaux de la collectivité uniquement pour annoncer les réunions. Autrement, nous n'avons pas d'actualité sur les réseaux concernant la centrale et l'activité de la CLI.

Compte tenu des questions budgétaires abordées ce matin et reprises cet après-midi, pourrait-on avoir la vision du nombre d'ETP et du budget par CLI, pour faire du benchmarking et optimiser ce qui peut l'être dans les CLI déficitaires en moyens humains ?

Michel EIMER • Cette enquête est en cours. Nous avons été questionnés et nous avons rempli un tableau Excel. Je pense que c'est en vue d'une publication.

Jean-Claude DELALONDE • Depuis toujours, en plein accord entre les CLI, l'ANCCLI et l'ASN, nous n'avons jamais demandé de « droit de tirage » : nous n'avons jamais évoqué la possibilité d'obtenir par les CLI un montant financier que nous pourrions utiliser pour faire tout et n'importe quoi.

Qu'elles soient associatives et donc indépendantes des services des départements - c'est le cas de 10 CLI sur 34 - ou qu'elles fonctionnent avec l'aide des départements, **les CLI se positionnent sur un programme d'action prévisionnel, avec des éléments budgétaires, qu'elles déposent auprès du département et des délégations régionales de l'ASN.** Ses projets sont épluchés et le département retient ce qu'il peut en fonction des moyens qu'il peut consacrer, de même que l'ASN.

C'est pourquoi vous avez un panel de CLI très différentes. Certaines ont un gros programme de travail et reçoivent du département concerné et de l'ASN jusqu'à 140 000 € dont elles doivent justifier l'utilisation. D'autres CLI n'ont même pas 5 000 € de budget. Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas actives ou qu'elles n'ont pas envie de mener des actions, mais les CLI ont aussi besoin de moyens humains pour tenir la plume, proposer des actions, organiser les réunions publiques... les membres des CLI sont bénévoles, ne l'oublions pas.

Quand pouvons-nous attendre les résultats de l'enquête ?

Jean-Claude DELALONDE • Le président de l'ASN peut publier le tableau de l'utilisation des crédits de 1 045 000 euros qui sont attribués par l'État via l'ASN à l'ANCCLI et aux CLI. Il faudrait le rapprocher de ce qui est demandé par chacune des CLI et comment ces CLI utilisent ces crédits. L'une des CLI les plus importantes de France, celle de Gravelines où se situe la plus grande centrale nucléaire d'Europe, a deux équivalents temps plein à 0,2, car nous avons réussi, sur ce secteur, à mutualiser le fonctionnement de la CLI de Gravelines avec une autre structure locale de concertation (SPPPI Côte d'Opale) autour des sites industriels, pour mener des actions communes et ne pas dupliquer les dépenses d'information. On peut le faire dans la région de Dunkerque, mais pas partout. Il faut donc comparer tout cela. Chaque année, nous essayons d'obtenir l'information, avec le souci d'avoir peu à peu, au niveau de l'ANCCLI, des correspondants dans chaque CLI.

Comme l'État n'applique pas la loi depuis 2006, certains conseils départementaux décident de ne pas faire plus. Pour une vingtaine de CLI, les départements ne veulent pas qu'elles soient sous statut associatif ce qui leur permettrait de bénéficier de l'argent de la taxe INB, mais comme l'État n'a pas mis en place ce fonctionnement, les CLI associatives ne perçoivent pas l'argent prévu par la loi INB depuis 2006 et il n'y a donc pas d'incitation à favoriser ce statut. Et nous tournons en rond. Il ne faut pas croire que certaines CLI sont riches et d'autres pauvres. **Certaines CLI ont des programmes dynamiques avec des élus qui ont envie de faire des choses, mais de plus en plus de présidents de conseils départementaux sont réticents.** On risque une crise dès l'an prochain, même si le budget des CLI et de l'ANCCLI est majoré de 25 %.

Thierry JOLIVET • On parle de « pollueur-payeur ». Les CLI devraient être financées par celui qui pollue. Or, on ne parle pas des informations sur le nucléaire et des conséquences sanitaires. J'aimerais que les prochaines CLI et la prochaine ANCCLI parlent des conditions sanitaires et que nous ayons de vraies études d'impact sanitaire sur ce qui est en train de se produire et sur notre passé en matière de radioactivité, notamment en matière d'eau potable. Ce serait extrêmement intéressant.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

Discours Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

J'ai souligné ce matin que ce rendez-vous est important pour les CLI. Malgré l'heure tardive, il y a beaucoup de monde, alors que la plupart d'entre vous ont des problèmes de retour dans les régions.

Cette réunion a manifestement porté un message. C'est la première année qu'autant de CLI présentent leurs travaux et leurs préoccupations de terrain. Les CLI ont montré qu'elles faisaient beaucoup de choses, avec une volonté de respecter la législation, d'aller de l'avant, de participer à la mission de « de la sûreté nucléaire » et de faire que cette sûreté nucléaire soit toujours là. C'est notre raison de nous retrouver. C'est notre bien commun.

Je pense que le format d'aujourd'hui est une réussite. J'espère que le format des SMS et des questions dans la salle aura donné satisfaction. Cette nouveauté est positive pour ceux qui n'osent pas prendre la parole et ont écrit des questions, à la condition qu'ils obtiennent des réponses si les animateurs n'ont pas pu toutes les prendre. Il faut donner suite, sinon la frustration sera énorme.

Ceux qui ont l'habitude de prendre la parole se sentent frustrés, si vous ne la leur avez pas donnée. C'est inquiétant s'ils nous disent que, si c'est comme ça, ils ne reviendront plus, mais je ne pense pas

qu'ils le feront, à condition de bien étudier le prochain format, pour aller vers toujours plus de réponses aux participants.

M. le Président, puisque vous partez, je le dis à vos services : il est indispensable que nous soyons en ordre de marche dès janvier prochain pour préparer la 31^{ème} conférence des CLI, comme nous l'avons été depuis 10 ou 15 ans, pour que l'ANCCLI avec vos services puisse informer et mobiliser les CLI dès le mois de mai, et non pas en septembre, comme c'était le cas cette année. Il y a besoin de prendre le temps de bien préparer ce rendez-vous annuel avec les CLI. J'espère que vous le direz, M. le Président, à votre successeur, pour la 31^e réunion.

M. CHEVET, je vous remercie pour tout ce que vous avez fait, non pas pour l'ANCCLI ou les CLI, même si vous les avez beaucoup aidées, mais pour la sûreté nucléaire en France et pour notre bien commun.

Discours Pierre-Franck CHEVET, président de l'ASN

Je vous remercie pour ces propos. Nous avons changé le format de cette journée, et il en ressort plutôt un sentiment positif. **L'idée était de vous donner la parole pour témoigner de vos actions et échanger entre vous.** Cela m'a semblé une bonne démarche.

Concernant les SMS, j'ai eu les mêmes retours. Ceux qui ont envie de poser des questions de manière élaborée, étaient frustrés de devoir envoyer des messages courts, d'autant plus frustrés que l'on ne disait pas de qui venaient les questions. Néanmoins, des questions courtes et efficaces et plus de temps laissent plus de temps pour les réponses. J'ai donc plutôt un sentiment positif.

Il a peut-être manqué plus de présence des exploitants. Nous parlons de sûreté et les premiers responsables sont les exploitants. Chacun a un rôle à jouer dans cette salle.

Je n'assisterai pas à la prochaine conférence des CLI, mais beaucoup de sujets que nous avons évoqués resteront à coup sûr à l'ordre du jour et ils comportent des enjeux majeurs.

Nous avons approché le sujet du PNGMDR et de la gestion des déchets, qui feront l'objet d'un débat public en début d'année prochaine. Et les débats vont se poursuivre autour du projet CIGEO.

Les 4^{es} visites décennales et la poursuite du fonctionnement seront clairement dans l'actualité, avec une consultation et une participation qui se poursuivront.

Concernant les moyens, vous connaissez notre soutien au fait que les CLI ont besoin de moyens pour mener leur action. Nous continuerons à discuter des chiffres. J'ai bien noté les débats sur la multiplication par 3, 4 ou 5. **Certaines choses sont à éclaircir, mais il faut accroître les capacités d'action des CLI.**

Les réunions publiques évoquées au cours de la dernière table ronde sont absolument indispensables. Vous, membres des CLI, avez une force collective, avec votre diversité de points de vue pour faire passer des messages au public, parce que vous êtes divers dans vos convictions et que vous avez l'habitude de travailler ensemble.

Au-delà des tiers animateurs, être capable de réunir à la tribune des personnes qui pensent différemment mais qui construisent, est un atout majeur. C'est ce que vous avez cultivé pendant de nombreuses années. Il ne faut pas le sous-estimer. Ce n'est pas qu'une question de moyens, mais aussi une question de casting. **J'ai la conviction que vous participez à la construction de la sûreté collective en France. C'est votre ambition.**

Je tiens à remercier chacun d'entre vous, chacune des catégories représentées, pour votre engagement, car je mesure ce qu'il est au quotidien, dans votre vie, auprès de vos installations.

Merci et au revoir.